



2015
Rapport annuel
Thérapeutique Knight Inc.

Faits saillants sur les produits

Partenariats de nouveaux produits de Knight en 2015*

ADVAXIS
IMMUNOTHERAPIES™

 **AKORN**

ALIMERA
SCIENCES

 **Antibe**
Therapeutics


Braeburn
pharmaceuticals

 **Ember**
THERAPEUTICS

INTEGA
SKIN SCIENCES

 **MEDIMETRIKS**
PHARMACEUTICALS, INC.

Pro Bono Bio®

PROFOUND
MEDICAL^{Inc.}

 **synergy**
a consumer healthcare company



* Comprend les ententes signées après l'exercice clos le 31 décembre 2015

Table des matières

Lettre à nos actionnaires	2
Rapport de gestion	3
États financiers.....	20
Notes afférentes aux états financiers consolidés.....	28
Équipe de direction.....	62
Conseil d'administration	63
Information de sa Société.....	64

Énoncés prospectifs

Le présent document contient des énoncés prospectifs pour la Société et ses filiales. Ces énoncés prospectifs, de par leur nature, comportent nécessairement des risques et des incertitudes susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux envisagés par ces énoncés prospectifs. La Société considère que les hypothèses sur lesquelles reposent ces énoncés prospectifs sont réputées raisonnables à la date de leur formulation, mais elle avertit le lecteur que ces hypothèses sur des événements à venir, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, pourraient se révéler incorrectes. Les facteurs et les risques susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus font l'objet d'une discussion dans le présent rapport annuel ainsi que dans la notice annuelle de l'année terminée le 31 décembre 2015. La Société rejette toute intention ou obligation d'actualiser ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en réponse à de nouveaux renseignements ou à des événements à venir, sauf si la loi l'exige. Pour de plus amples renseignements sur les risques et les incertitudes afférents à ces énoncés prospectifs, les investisseurs sont invités à consulter les dépôts trimestriels de documents de la Société, le rapport annuel et la notice annuelle ainsi que d'autres documents déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Lettre à nos actionnaires

Depuis sa fondation le 28 février 2014, Knight a :

1. Généré 160 millions de dollars de revenu net (11 millions provenant de gains de change¹);
2. Récolté 355 millions de dollars en trois financements à évaluations croissantes (3,50 \$, 5,25 \$ et 6,75 \$ par action);
3. Généré 125 millions de dollars américaine en produits bruts provenant de la vente du statut d'évaluation prioritaire à Gilead;
4. Accru la valeur de notre actif net de 12 millions à 642 millions de dollars (42 millions de dollars provenant de gains de change¹);
5. Reçu l'approbation de la FDA américaine pour l'Impavido;
6. Acquis ou obtenu l'accord de licence de 20 produits de gammes innovantes supplémentaires d'une douzaine de sociétés;
7. Vendu ou cédé les droits de licence de Neuragen US, Impavido US et NeurAxon US et d'autres marchés;
8. Accru notre expansion internationale en Israël grâce à un partenariat stratégique et une échéance de créances avec Medison, la quatrième plus importante société pharmaceutique spécialisée d'Israël selon le classement des revenus;
9. Octroyé des prêts entièrement garantis de plus de 120 millions de dollars, générant un taux de rentabilité interne de plus de 15 % à ce jour; et
10. S'est engagé à investir plus de 120 millions de dollars dans 8 fonds de sciences de la vie dans un effort visant à procurer des produits pharmaceutiques novateurs au Canada, en Israël et à d'autres marchés généralement considérés non stratégiques par les grandes sociétés pharmaceutiques.

En résumé, nous avons beaucoup travaillé à semer les graines d'une croissance durable que nos petits-enfants apprécieront. Si vous ne pouvez planter un arbre et espérer dès le lendemain vous servir de ses branches, vous ne pouvez pas plus acquérir des droits sur des produits pharmaceutiques prometteurs, innovants et en cours de développement et espérer en retirer des revenus immédiats.

Notre stratégie prendra certes du temps à porter fruit; mais vous, nos investisseurs, pourrez toujours compter les yeux fermés sur Knight, car vous savez que votre équipe de direction se tient à vos côtés, nous qui avons investi plus de 70 millions de dollars dans Knight et n'avons nullement l'intention d'en vendre la moindre action, à moins de tout vendre, ce qui ne se produira pas avant un certain temps.

Dans mon rapport l'an prochain, j'ai hâte de vous présenter comment Knight remplit sa mission significative, celle d'améliorer la vie des gens grâce aux produits que nous vendons, tout en gagnant bien la nôtre.

Votre confiance en l'équipe de Knight n'est pas tenue pour acquise, et je vous remercie de votre appui continu.



Jonathan Ross Goodman BA, LLB, MBA
Président et chef de la direction

¹ La chance avant tout!

Rapport de gestion

En milliers de dollars canadiens (sauf indication contraire), à l'exception des données sur les actions et les montants par action. Tous les montants libellés en monnaies étrangères sont en milliers

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Thérapeutique Knight (« Knight » ou la « Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ce rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés annuels et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Les états financiers consolidés annuels de Knight au 31 décembre 2015 et pour l'exercice clos à cette date ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Le présent rapport a été préparé par la direction à partir de l'information disponible au 23 mars 2016.

Informations prospectives

Le présent document renferme des informations prospectives pour la Société et ses filiales. Par leur nature même, ces informations comportent des risques et des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient très différents des informations prospectives envisagées. La Société juge les hypothèses sur lesquelles ces informations prospectives sont basées comme raisonnables au moment où elles ont été formulées, mais elle prévient les lecteurs que ces hypothèses portant sur des événements futurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, pourraient finalement s'avérer inexacts. Les facteurs et les risques susceptibles de faire varier sensiblement les résultats réels par rapport aux attentes actuelles sont traités dans le rapport annuel de la Société ainsi que dans la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de modifier toute information prospective à la suite de nouvelles informations ou d'événements futurs, sauf si la loi l'exige.

Aperçu et rendement global

Thérapeutique Knight Inc. est une société pharmaceutique spécialisée. Sa principale activité commerciale a trait au développement, à l'acquisition, à l'achat et à la vente de droits sous licence, à la commercialisation et à la distribution de produits pharmaceutiques novateurs, de produits liés à la santé et d'appareils médicaux au Canada et dans certains marchés choisis ailleurs dans le monde. Knight finance d'autres sociétés du secteur des sciences de la vie au Canada et à l'échelle internationale dans le but de dégager des produits d'intérêt, de renforcer les liens au sein du secteur des sciences de la vie, et de se garantir les droits de distribution de produits au Canada et dans certains marchés choisis ailleurs dans le monde. En outre, Knight investit dans des fonds d'investissement de capital-risque du secteur des sciences de la vie, ce qui lui permet de dégager un rendement semblable à celui de tout autre commanditaire des fonds et lui confère un accès privilégié à des produits de soins de santé novateurs de partout dans le monde pour le Canada et certains marchés choisis partout dans le monde. Société ouverte dont le siège social est à Montréal, au Canada, Knight est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « GUD ».

En 2015, Knight a réalisé d'importants progrès dans l'élaboration de son portefeuille de produits, en partie grâce à ses placements soutenus dans des sociétés d'investissement en capital-risque du secteur des sciences de la vie et aux prêts garantis consentis à des sociétés du secteur des sciences de la vie afin d'améliorer directement ou indirectement la capacité de Knight à acquérir ou à obtenir des licences de produits, de même qu'à l'acquisition directe et à l'obtention de licences de produits et de droits relatifs à des produits. En date du présent rapport, Knight a affecté ou investi plus de 260 000 \$ dans le cadre de ces stratégies.

Portefeuille de produits de Knight

En moins de deux ans, Knight a constitué un portefeuille prometteur de médicaments de prescription et d'appareils médicaux à différentes étapes de développement, présentés dans le tableau ci-dessous.

Produit / gamme de produits	Indication	Situation dans le territoire visé	Droits pour le territoire ¹
Impavido®	Leishmaniose	Homologué en Allemagne, en Inde, en Israël et aux É.-U.	MONDIAL
AzaSite®	Conjonctivite bactérienne	Homologué	CAN
ATryn®	Prévention des manifestations thromboemboliques	Demande d'homologation à l'étude	CAN
Photofrin® ²	Cancer de l'œsophage, cancer endobronchique et tumeur papillaire de la vessie	Homologué	CAN
ILUVIEN®	Œdème maculaire diabétique	Enregistrement préalable	CAN
TULSA-PRO	Ablation de la prostate	Enregistrement préalable	CAN
PROBUPHINE® ³	Dépendance aux opiacés	Enregistrement préalable	CAN
Gamme de produits 60° Pharma	Maladies tropicales	Phase 1 / 3	CAN, ISR, RUS
Gamme de produits Advaxis	Cancers liés au VPH, cancer de la prostate et tumeurs surexprimant la protéine HER-2	Phase 1 / 2	CAN
Gamme de produits Ember	Arthrose, néphropathie chronique, syndrome d'Alport et maladies métaboliques	Phase 1 / 2	CAN, ISR, RUS, ZAF
Gamme de produits NeurAxon	Migraine aiguë, douleurs et troubles neurologiques	Étape préclinique / Phase 1 / Phase 2	CAN, ISR, RUS, ZAF
Gamme de produits Antibe	Douleur chronique et inflammation	Étape préclinique / Phase 2A	CAN, ISR, ROM, RUS, ZAF
Produits sanguins	Hémophilie	Enregistrement préalable	CAN, ISR
Système d'alerte précoce du système vasculaire VEWS®	Détection de la maladie artérielle périphérique	Enregistrement préalable	CAN, ISR

1 Légende : **CAN** (Canada), **ISR** (Israël), **ROM** (Roumanie), **RUS** (Russie), **ZAF** (Afrique subsaharienne).

2 Le 4 février 2016, Concordia Laboratories Inc. (« Concordia ») a fait parvenir à la Société un avis de résiliation de leur accord de collaboration visant Photofrin®. La Société ne croit pas que Concordia a des motifs valables pour cette résiliation et prend donc les mesures nécessaires pour défendre ses droits juridiques.

3 Les droits de PROBUPHINE® ont été obtenus après l'exercice clos le 31 décembre 2015.

De plus, Knight a constitué un portefeuille diversifié de produits de marque de santé grand public uniques en leur genre présentés dans le tableau ci-dessous.

Marque	Indication / description	Situation dans le territoire visé	Droits pour le territoire ¹
Neuragen®	Douleur neuropathique périphérique diabétique	Commercialisé ²	MONDIAL (sauf les É.-U.)
Flat Tummy Tea	Tisane détoxifiante	Commercialisé	CAN, ISR, ROM, RUS, ZAF
FOCUSFactor®	Supplément diététique pour améliorer la mémoire et la concentration	Pas encore commercialisé	CAN, ISR, ROM, RUS, ZAF
FLEXISEQ ^{MC}	Soulagement de la douleur et des raideurs articulaires associées à l'arthrose	Pas encore commercialisé	QUE, ISR
SEQuaderma ^{MC}	Variété de solutions en dermatologie	Pas encore commercialisé	QUE, ISR
HandMD	Gamme de produits de soins anti-âge pour les mains	Pas encore commercialisé	CAN, ISR, ROM, RUS, ZAF
UrgentRx®	Gamme de médicaments à action rapide portables en vente libre	Pas encore commercialisé	CAN, ISR, ROM, RUS, ZAF
Laboratoire Dr. Renaud® ³	Gamme de produits dermocosmétiques	Pas encore commercialisé	ISR, ROM, RUS, ZAF, CAR
Premiology® ³	Gamme de produits dermocosmétiques	Pas encore commercialisé	ISR, ROM, RUS, ZAF, CAR
Pro-Derm® ³	Gamme de produits dermocosmétiques	Pas encore commercialisé	ISR, ROM, RUS, ZAF, CAR

1 Légende : **CAN** (Canada), **CAR** (Caraïbes), **ISR** (Israël), **QUE** (Québec), **ROM** (Roumanie), **RUS** (Russie), **ZAF** (Afrique subsaharienne).

2 À l'heure actuelle, Neuragen® est approuvé et commercialisé par Knight seulement au Canada.

3 Ces droits ont été obtenus après l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Portefeuille de fonds stratégique de Knight

Knight investit dans des fonds d'investissement de capital-risque du secteur des sciences de la vie, ce qui lui permet de dégager un rendement semblable à celui que dégagerait tout autre commanditaire de la société et lui confère un accès privilégié à des produits de soins de santé novateurs de partout dans le monde pour le Canada et certains marchés choisis ailleurs dans le monde. En date du présent rapport, Knight s'est engagée à investir auprès de huit gestionnaires de fonds d'investissement de capital-risque du secteur des sciences de la vie, et ces engagements totalisent environ 125 000 \$ selon les taux de change en vigueur aux dates des engagements, comme le présente le tableau ci-dessous. En date du présent rapport, environ 20 % du total des engagements avaient été financés.

Gestionnaire du fonds	Engagement		
	En monnaie originale	En dollars canadiens ¹	
Teralys Capital	30 000 \$ CA	30 000 \$	1 Converti au cours du change à midi de la Banque du Canada à la date d'engagement.
Domain Associates LLC	25 000 \$ US	29 063 \$	2 Knight a reçu un remboursement de capital intégral sur son placement de 13 000 \$ US dans le New Emerging Medical Opportunities Fund II, Ltd. de Sectoral Asset Management et s'est par la suite engagée à réinvestir 10 000 \$ US dans le New Emerging Medical Opportunities Fund III, Ltd. de Sectoral Asset Management.
Forbion Capital Partners	19 500 €	27 550 \$	
Sectoral Asset Management ²	13 000 \$ US	13 919 \$	
Sanderling Ventures LLC	10 000 \$ US	11 625 \$	
HarbourVest Partners LLC	10 000 \$ CA	10 000 \$	
TVM Capital Life Science	1 600 \$ US	1 996 \$	3 Stratigis Capital Advisors Inc. gère la fiducie Bloom Burton Healthcare Lending Trust.
Stratigis Capital Advisors Inc. ³	500 \$ CA	500 \$	

Portefeuille de prêts garantis de Knight

Knight finance d'autres sociétés du secteur des sciences de la vie au Canada et à l'échelle internationale dans le but de dégager des produits d'intérêt, de renforcer les liens au sein du secteur des sciences de la vie, et de se garantir les droits de distribution de produits au Canada et dans certains marchés choisis ailleurs dans le monde. En date du présent rapport, Knight comptait 11 prêts garantis en cours consentis à des sociétés du secteur des sciences de la vie, comme le présente le tableau ci-dessous.

Entité	Montant prêté à ce jour		Taux d'intérêt	Échéance
	En monnaie originale	En dollars canadiens ¹		
Medimetriks Pharmaceuticals, Inc. ²	18 000 \$ US	24 631 \$	13,0 %	2019
Pro Bono Bio PLC	15 000 \$ US	18 521 \$	12,0 %	2018
Synergy CHC Corp.	11 500 \$ US	14 742 \$	15,0 %	2017
INTEGA Skin Sciences Inc. ²	9 000 \$ CA	9 000 \$	13,0 %	2022
Apicore Inc.	6 500 \$ US	6 912 \$	12,0 %	2018
Profound Medical Inc.	4 000 \$ CA	4 000 \$	15,0 %	2019
60° Pharmaceuticals LLC ³	2 000 \$ US	2 780 \$	15,0 %	2020
Pediapharm Inc.	1 250 \$ CA	1 250 \$	12,0 %	2019
Ember Therapeutics Inc.	1 000 \$ US	1 318 \$	12,5 %	2016
Extenway Solutions Inc.	800 \$ CA	800 \$	15,0 %	2021
Antibe Therapeutics Inc.	500 \$ CA	500 \$	10,0 %	2018

1 En milliers de dollars canadiens, convertis au cours du change à midi de la Banque du Canada à la date de la transaction.

2 Ces prêts ont été consentis après l'exercice clos le 31 décembre 2015.

3 Une tranche de ce prêt a été consentie après l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Faits saillants de 2015

NeurAxon

Acquisition

Le 1^{er} janvier 2015, Knight a acquis NeurAxon Inc. (« NeurAxon ») en contrepartie de 1 750 \$ et a procédé au regroupement de la société avec Knight le jour même. NeurAxon est une société de recherche en phase clinique axée sur le développement d'inhibiteurs sélectifs innovateurs de la synthase d'oxyde nitrique comme nouveau traitement de la migraine et d'autres conditions (les « produits de NeurAxon »). Knight continue de financer les travaux de développement des produits de NeurAxon.

Synergy

Prêts garantis et convention de licence

Le 22 janvier 2015, Knight a conclu une convention de prêt garanti de premier rang avec Synergy CHC Corp. (auparavant Synergy Strips Corp.) (« Synergy »). Le prêt garanti de 7 423 \$ (6 000 \$ US) porte intérêt à un taux annuel de 15,0 % et viendra à échéance le 20 janvier 2017. Dans le cadre de la transaction, la Société a reçu 4 595 187 actions ordinaires du capital de Synergy. Knight a également reçu des bons de souscription de 10 ans lui permettant d'acheter jusqu'à 3 584 759 actions ordinaires supplémentaires de Synergy à raison de 0,42 \$ (0,34 \$ US) l'action. Knight a également obtenu les droits de vente exclusifs de FOCUSFactor® ainsi que de toutes les marques de Synergy au Canada, en Israël, en Russie et en Afrique subsaharienne. La Société a obtenu aussi les droits de vente d'autres marques, notamment HandMD, Flat Tummy Tea et UrgentRx®. En outre, Synergy a acquis de Knight les droits américains de Neuragen® en juin 2015, tel qu'il est décrit ci-après.

Le 12 novembre 2015, Knight a accordé à Synergy un financement garanti supplémentaire de 7 319 \$ (5 500 \$ US) portant intérêt à un taux annuel de 15,0 % et venant à échéance le 11 novembre 2017. Dans le cadre de la transaction, Knight a reçu en contrepartie 5 550 625 actions ordinaires du capital de Synergy. Knight a également reçu des bons de souscription de 10 ans lui permettant d'acheter jusqu'à 4 547 243 actions de Synergy à raison de 0,65 \$ (0,49 \$ US) l'action. Dans le cadre de cette transaction, Knight a obtenu les droits sur toutes les marques de Synergy en Roumanie.

CRH

Résiliation réussie d'un prêt garanti

Knight a réussi à mettre fin à son placement dans CRH Medical Corporation (« CRH ») à la suite de deux remboursements anticipés de respectivement 9 971 \$ (7 969 \$ US) et 29 303 \$ (22 031 \$ US) reçus le 25 mars 2015 et le 25 novembre 2015 visant à rembourser le prêt garanti de 34 032 \$ (30 000 \$ US) consenti par Knight à CRH le 1^{er} décembre 2014.

Au cours des trois mois clos le 31 mars 2015, Knight a vendu la totalité de ses 3 000 000 d'actions ordinaires de CRH, reçues dans le cadre de la convention de prêt garanti conclue avec CRH, pour un produit brut de 9 888 \$.

HarbourVest

Placement stratégique dans un fonds

Le 2 avril 2015, Knight a conclu une entente avec HarbourVest Partners LLC aux termes de laquelle la Société s'est engagée à investir 10 000 \$ dans HarbourVest Canada Growth Fund L.P., qui fait partie du Plan d'action pour le capital de risque du Canada du gouvernement du Canada.

Profound

Prêt garanti et convention de licence

Le 30 avril 2015, la Société a conclu une convention de prêt garanti avec *Profound Medical Inc.* (« *Profound* »), en vertu de laquelle elle lui a consenti un prêt garanti de 4 000 \$ le 4 juin 2015, lequel porte intérêt à un taux annuel de 15,0 % pour une durée initiale de quatre ans. Dans le cadre de la transaction, *Knight* a reçu 1 717 450 actions ordinaires du capital de *Profound*, représentant près de 4,0 % de la totalité de son capital dilué.

Knight a également acheté des reçus de souscription pour un montant de 2 000 \$ dans le cadre d'un placement d'environ 24 000 \$ effectué *Profound* au prix de 1,50 \$ le reçu de souscription. Les reçus de souscription émis dans le cadre du placement privé ont été par la suite échangés contre 1 333 400 actions ordinaires du capital de *Profound*.

Dans le cadre de ce prêt, *Knight* a conclu un accord de distribution, de licence et d'approvisionnement avec *Profound* aux termes duquel *Knight* agira à titre de distributeur exclusif du système *TULSA-PRO* au Canada pour une durée initiale de dix ans. Le système *TULSA-PRO* est un appareil médical en phase expérimentale utilisé dans le traitement novateur et peu invasif de l'ablation de la prostate qui est à l'étape des essais à l'heure actuelle.

Sectoral

Profit sur placement

Le 5 juin 2015, *Knight* a reçu une distribution de 17 015 \$ (13 624 \$ US) liée à son placement dans le *New Emerging Medical Opportunities Fund II, Ltd.* (« *NEMO II* ») de *Sectoral Asset Management Inc.* (« *Sectoral* ») dans le cadre d'une distribution partielle du fonds. Le 4 août 2015, *Knight* a reçu une autre distribution de 2 033 \$ (1 539 \$ US) dans le cadre de son placement dans *NEMO II*. La Société s'était initialement engagée à investir 13 879 \$ (13 000 \$ US) dans *NEMO II* le 30 juin 2014 mais, à la date du présent rapport, elle avait plutôt investi 13 201 \$ (12 071 \$ US) dans ce fonds et versé 538 \$ (504 \$ US) en frais additionnels.

Le 30 juin 2015, *Knight* a conclu une entente avec *Sectoral* aux termes de laquelle la Société s'était engagée à investir 12 474 \$ (10 000 \$ US) dans le *New Emerging Medical Opportunities Fund III, Ltd.* (« *NEMO III* »), qui remplace l'ancien fonds de *Sectoral*, à la suite de la distribution partielle de *NEMO II* de *Sectoral* dont il est question dans le paragraphe précédent.

Neuragen®

Acquisition et vente des droits américains

Le 24 juin 2015, *Knight* a acquis les actifs liés à *Neuragen®* en vertu d'une ordonnance de la Cour suprême de

la Nouvelle-Écosse suivant un manquement d'*Origin BioMed Inc.* (« *Origin* ») aux termes de sa convention de prêt garanti conclue avec *Knight*. *Neuragen®* est le premier traitement topique entièrement naturel en vente libre pour le soulagement rapide de la douleur neuropathique périphérique diabétique, autorisé aux fins de vente au Canada et aux États-Unis. Dans le cadre de l'acquisition, *Knight* a émis 185 000 bons de souscription le 30 juin 2015 à l'intention de plusieurs parties prenantes d'*Origin*. Ces bons sont exerçables, sous réserve, dans certains cas, de l'atteinte de certains indices de référence financiers prescrits, pour une période de dix ans à un prix d'exercice de 10,00 \$ l'action.

Le 26 juin 2015, *Knight* a conclu un contrat de vente avec *Synergy* relativement aux droits américains de *Neuragen®*. Aux termes de ce contrat, *Knight* recevra une contrepartie globale minimale de 1 483 \$ (1 200 \$ US) payable comme suit : i) 312 \$ (250 \$ US) à la clôture, ii) 312 \$ (250 \$ US) d'ici le 30 juin 2016, iii) 874 \$ (700 \$ US) payable en versements trimestriels égaux à 15 \$ (12,5 \$ US) ou 5,0 % des ventes nettes aux États-Unis, selon le plus élevé des deux montants, plus iv) 2,0 % des ventes nettes de *Neuragen®* aux États-Unis pour les 60 mois ultérieurs. *Knight* conserve les droits de *Neuragen®* au Canada et les droits mondiaux ailleurs qu'aux États-Unis.

Pro Bono Bio

Prêt garanti et convention de licence

Le 25 juin 2015, *Knight* a consenti à *Pro Bono Bio PLC* (« *Pro Bono Bio* ») un prêt garanti de 18 521 \$ (15 000 \$ US) portant intérêt à un taux annuel de 12,0 % et échéant le 24 juin 2018. Si *Pro Bono Bio* atteint certaines cibles de mobilisation de capitaux propres, le taux d'intérêt pourrait baisser à 10,0 %, auquel cas *Knight* recevrait une commission payable au comptant ou en actions, selon le choix de *Pro Bono Bio*, variant de 2 472 \$ (2 000 \$ US) à 3 399 \$ (2 750 \$ US) ainsi que des bons de souscription visant l'acquisition de 750 actions ordinaires de *Pro Bono Bio* à un prix d'exercice de 3 708 \$ (3 000 \$ US) l'action.

Dans le cadre du prêt, *Knight* a conclu un accord exclusif de distribution avec *Pro Bono Bio* aux termes duquel *Knight* a acquis les droits québécois et israéliens pour commercialiser la gamme de produits antidouleur *Flexiseq^{MC}* de *Pro Bono Bio* et sa gamme dermocosmétique *SEQuaderma^{MC}*. De plus, *Knight* a obtenu l'exclusivité des droits canadiens et israéliens de deux groupes de produits au stade de développement, soit des produits sanguins pour le traitement de l'hémophilie et des appareils de diagnostic conçus pour détecter automatiquement la maladie artérielle périphérique.

Extenway

Prêt garanti

Le 25 juin 2015, Knight a consenti un prêt garanti de 800 \$ à Extenway Solutions Inc. (« Extenway ») portant intérêt à un taux annuel de 15,0 % et échéant le 24 juin 2021. Le 21 décembre 2015, Extenway a annoncé qu'un séquestre avait été nommé relativement à la majorité de ses actifs suivant les instructions de la Caisse Desjardins de Beauport, autre créancier garanti. Selon Knight, sa capacité à recouvrer les montants de capital et d'intérêt est incertaine et elle a comptabilisé une perte de valeur de 802 \$ dans ses états financiers de 2015.

TVM

Placement stratégique dans un fonds

Le 30 juin 2015, Knight a conclu une entente avec TVM Capital Life Science (« TVM ») aux termes de laquelle la Société s'est engagée à investir 1 996 \$ (1 600 \$ US) dans le fonds TVM Life Science Venture VII, qui se spécialise dans les placements dans le développement initial de molécules par des sociétés pharmaceutiques ou de biotechnologie ainsi que dans des plateformes technologiques.

Alimera

Convention de licence

Le 21 juillet 2015, Knight a conclu une entente avec Alimera Sciences, Inc. aux termes de laquelle Knight a acquis les droits de distribution exclusive au Canada de ILUVIEN®, implant intravitréen à libération prolongée pour le traitement de l'œdème maculaire diabétique, qui est actuellement commercialisé aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et au Portugal, mais dont la vente n'est pas encore autorisée au Canada.

Akorn

Convention de licence

Le 24 juillet 2015, Knight a conclu une entente avec Akorn, Inc. aux termes de laquelle Knight a acquis les droits de distribution exclusive au Canada de AzaSite®, solution de gouttes ophtalmiques pour le traitement topique de la conjonctivite bactérienne. Lorsqu'il sera commercialisé, AzaSite® devrait être le premier produit ophtalmique à l'azithromycine disponible au Canada.

Ember

Prêt garanti et convention de licence

Le 5 août 2015, Knight a consenti un prêt garanti de 1 318 \$ (1 000 \$ US) à Ember Therapeutics Inc. (« Ember ») portant intérêt à un taux annuel de 12,5 % pour une durée d'un an. Knight pourrait également consentir à Ember des capitaux supplémentaires jusqu'à concurrence de 6 592 \$ (5 000 \$ US). Le 14 août 2015, Knight a remis à la fiducie Bloom Burton Healthcare Lending Trust une tranche de 654 \$ (500 \$ US) du capital du prêt.

Outre le prêt garanti, Knight a conclu un accord exclusif de distribution avec Ember pour la commercialisation de son portefeuille de traitements Bone Morphogenetic Protein-7, comprenant notamment les traitements ciblés de l'arthrose et de la fibrose rénale, au Canada, en Israël, en Russie et en Afrique subsaharienne.

ATryn®

Acceptation par Santé Canada de procéder à l'évaluation de la présentation de nouveau médicament

Le 6 août 2015, Santé Canada a accepté de procéder à l'évaluation de la présentation de nouveau médicament par Knight visant le médicament ATryn® (Antithrombine (recombinante)), pour la prévention de manifestations thromboemboliques périopératoires et périnatales chez les patients atteints d'un déficit héréditaire en antithrombine. Knight avait obtenu les droits de commercialisation de l'ATryn® au Canada grâce à l'acquisition des actifs d'Orphan Canada en septembre 2014.

Advaxis

Convention de licence

Le 26 août 2015, Knight a conclu une convention de licence exclusive avec Advaxis, Inc. (« Advaxis ») visant la commercialisation au Canada de son portefeuille de produits, notamment ses produits phares pour le traitement des cancers liés au virus à papillome humain (VPH), le traitement du cancer de la prostate et les tumeurs solides exprimant le HER2. Dans le cadre de la convention de licence, Knight a procédé à l'achat direct de 359 454 actions ordinaires d'Advaxis au prix unitaire de 18,50 \$ (13,91 \$ US) l'action. Ces actions ont été vendues par la suite pour un profit net de 186 \$ (139 \$ US) par rapport au prix d'acquisition. Cette possibilité a été rendue possible grâce à Sectoral dans le cadre d'une évaluation périodique des possibilités de Knight au Canada.

Medison

Placement et collaboration stratégique

Le 9 septembre 2015, Knight a acquis une participation de 28,3 % dans Medison Biotech (1995) Ltd. (« Medison »), société pharmaceutique spécialisée, détenue par des intérêts privés, et établie en Israël.

La contrepartie versée au titre de la participation dans Medison s'élève à 82 001 \$, ce qui comprend la juste valeur de 10 330 884 actions ordinaires de Knight émises à Medison et à l'actionnaire détenant le contrôle, soit environ 10,0 % des capitaux propres de Knight plus la contrepartie éventuelle et les coûts de transaction. Knight pourrait émettre jusqu'à 660 000 actions supplémentaires (soit 250 000 actions, 250 000 actions plus 410 000 options, ou 500 000 options) si Medison respecte certaines cibles financières au cours des exercices 2015 et 2016.

Les sociétés conserveront une structure qui leur permettra de surveiller et d'évaluer régulièrement le marché pharmaceutique israélien et de fournir les ressources nécessaires afin de développer des produits jusqu'à l'obtention d'une licence ou de la mise en marché stratégique. Ce partenariat s'inscrit bien dans la stratégie de Knight visant 1) à développer sa part de marché sur des marchés internationaux ciblés, tels que celui d'Israël, et 2) à développer un portefeuille bien garni de produits novateurs pour le marché canadien.

Le 1^{er} novembre 2015, Knight a annoncé que le versement d'un dividende de 1 913 \$ (5 654 ILS) avait été approuvé par le conseil d'administration de Medison. Par le passé, Medison avait déclaré des dividendes sur une base semestrielle.

Profounda

Partenaire américain pour l'Impavido®

Le 28 septembre 2015, Knight a conclu une entente de distribution exclusive avec Profounda, Inc. (« Profounda ») pour commercialiser l'Impavido® (miltéfosine), traitement par voie orale pour la leishmaniose viscérale, muqueuse ou cutanée, aux États-Unis. Aux termes de l'entente, Profounda sera chargée de diriger toutes les activités commerciales relatives à l'Impavido® aux États-Unis en contrepartie d'une part des ventes nettes américaines.

Antibe

Prêt garanti et convention de licence

Le 13 novembre 2015, Knight a acheté des débetures convertibles garanties de premier rang offertes par Antibe Therapeutics Inc. (« Antibe ») pour un montant en capital de 500 \$ dans le cadre d'un placement privé de 2 600 \$. Les débetures, qui viendront à échéance le 15 octobre 2018, portent intérêt au taux annuel de 10,0 %, sont convertibles au gré de Knight en actions ordinaires d'Antibe au cours de 0,22 \$ par action et sont garanties par les actifs d'Antibe. En outre, Knight a reçu 1 000 000 de bons de souscription d'actions visant l'acquisition de 1 000 000 d'actions ordinaires d'Antibe, pouvant être exercés jusqu'au 15 octobre 2018, à un prix d'exercice de 0,31 \$ l'action.

Dans le cadre du placement privé, Knight a conclu avec Antibe une entente exclusive de distribution et de licence à long terme afin de commercialiser ses médicaments anti inflammatoires et contre la douleur, ainsi que certains autres produits futurs d'Antibe au Canada, en Israël, en Roumanie, en Russie et en Afrique subsaharienne.

60P

Prêt garanti et convention de licence

Le 10 décembre 2015, la Société a augmenté le montant de la première tranche de 615 \$ (500 \$ US) d'un prêt garanti jusqu'à concurrence de 5 440 \$ (4 000 \$ US) à 60° Pharmaceuticals LLC (« 60P »). Le prêt porte intérêt à un taux annuel de 15,0 % et viendra à échéance le 31 décembre 2020. Dans le cadre de la transaction, Knight recevra une part de la totalité des produits découlant de l'homologation réussie des produits de 60P aux États-Unis et ailleurs dans le monde. En outre, Knight a conclu une entente de licence exclusive assortie d'une option de développement et de commercialisation de tous les produits de 60P au Canada, en Israël et en Russie. En décembre 2015, 60P respectait certaines conditions lui permettant de recevoir la deuxième tranche de 2 095 \$ (1 500 \$ US) de Knight. Le 4 janvier 2016, la deuxième tranche a été versée à 60P.

Événements postérieurs à la fin du trimestre clos le 31 décembre 2015

INTEGA

Prêt garanti et convention de licence

Le 22 janvier 2016, Knight a consenti des prêts garantis à INTEGA Skin Sciences Inc. (« INTEGA ») pour un montant total de 9 000 \$ pour soutenir l'acquisition de Valeant Groupe Cosméderme Inc., qui comprend Laboratoire Dr. Renaud®, Pro-Derm® et Premiologie®, trois marques de soins médicaux haut de gamme pour la peau, auprès de Valeant Canada Limited. Knight peut émettre une deuxième tranche de prêts garantis d'un total de 1 000 \$ sur demande d'INTEGA si elle respecte certains objectifs financiers, et de 500 \$ au choix de Knight dans des circonstances précises. Ces prêts portent intérêt à un taux annuel minimum de 13,0 % et leur échéance est fixée entre un an et six ans. Dans le cadre de cette transaction financière, Knight a reçu 8,0 % des actions ordinaires du capital dilué d'INTEGA.

Knight a conclu, concomitant avec le prêt garanti, un accord exclusif de distribution, de licence et d'approvisionnement pour la commercialisation de tous les produits actuels et futurs d'INTEGA, en Israël, en Roumanie, en Russie, en Afrique subsaharienne et aux Caraïbes, dans la mesure où INTEGA possède les droits de commercialisation dans ces pays. Sous réserve de certaines conditions, Knight pourrait également recevoir des droits sur certains produits futurs au Canada.

Braeburn

Convention de licence

Le 1^{er} février 2016, Knight a conclu une convention de licence exclusive avec Braeburn Pharmaceuticals, Inc. (« Braeburn ») pour commercialiser PROBUPHINE® au Canada. PROBUPHINE® est un implant sous-cutané expérimental, conçu pour administrer de la buprénorphine en continu pendant six mois suivant un traitement unique, qui aide à promouvoir l'observance et le maintien des patients et à prévenir l'exposition pédiatrique accidentelle.

Medimetriks

Prêt garanti et convention de licence

Le 17 février 2016, Knight a annoncé qu'elle avait accepté de consentir un prêt garanti jusqu'à un montant maximal de 27 368 \$ (20 000 \$ US) à Medimetriks Pharmaceuticals, Inc. (« Medimetriks ») pour soutenir l'acquisition par celle-ci des droits américains exclusifs de développement et de commercialisation de l'OPA-15406 produit par Otsuka Pharmaceutical Co., Ltd. L'OPA-15406 est un inhibiteur de la phosphodiesterase IV (PDE 4) topique non stéroïdien, partie intégrante d'une nouvelle catégorie de traitement de la dermatite atopique, maladie touchant jusqu'à 18 millions de personnes aux États-Unis. Le prêt garanti, dont la tranche initiale s'élève à 24 631 \$ (18 000 \$ US), portera intérêt à un taux annuel de 13,0 % pour une durée de trois ans. Une seconde tranche de 2 737 \$ (2 000 \$ US) sera consentie par Knight au moment d'une présentation de nouveau médicament à la FDA par Medimetriks portant sur Ozenoxacin, quinolone non fluorée bactéricide et expérimentale pour le traitement topique de l'impétigo. Medimetriks prévoit soumettre une présentation de nouveau médicament portant sur Ozenoxacin en mai 2016. Dans le cadre de cette transaction, Knight a reçu 3,6 % des actions ordinaires sur une base entièrement diluée du capital de Medimetriks.

Outre le prêt garanti, Knight et Medimetriks ont conclu un accord de licence et de distribution aux termes duquel Knight sera le partenaire exclusif de distribution au Canada, en Israël, en Roumanie, en Russie, en Afrique subsaharienne et aux Caraïbes pour des produits futurs de Medimetriks. Présentement, Medimetriks ne dispose pas de droits sur les produits dans ces régions.

Impavido®

Le 15 mars 2016, Knight a annoncé qu'elle avait résilié son entente avec Paladin Labs (Barbados) Inc., société affiliée à Endo International plc (« Paladin »), relatifs à la distribution et à la commercialisation d'Impavido® dans tous les pays autres que les États-Unis.

Prises de position comptables récentes

IFRS 9 - Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a modifié l'IFRS 9, Instruments financiers, afin de regrouper les phases de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture du projet de l'IASB visant à remplacer l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. La norme annule et remplace toutes les versions précédentes de l'IFRS 9 et entrera en vigueur pour la Société le 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise. La Société évalue présentement l'incidence de cette norme et des modifications sur ses états financiers consolidés.

IFRS 16 - Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »), qui remplace l'IAS 17, Contrats de location (« IAS 17 ») et les interprétations connexes. L'IFRS 16 prescrit un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous jacent a une faible valeur. L'IFRS 16 reprend en grande partie la comptabilisation par le bailleur de l'IAS 17, notamment la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement.

L'IFRS 16 sera appliquée rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et son application anticipée est permise si l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, a aussi été appliquée. La Société évalue actuellement l'incidence que cette norme pourrait avoir sur ses états financiers consolidés.

IAS 12 - Impôts sur le résultat

En janvier 2016, l'IASB a publié « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes », qui porte sur les modifications apportées à l'IAS 12, Impôts sur le résultat. Ces modifications traitent de la comptabilisation de l'actif d'impôt différé au titre de pertes latentes relatif à un instrument d'emprunt évalué à la juste valeur.

Ces modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, et leur application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence que cette norme pourrait avoir sur ses états financiers consolidés.

Principales estimations et hypothèses comptables

Nos principales estimations et hypothèses comptables sont présentées à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Information sectorielle

La Société n'a qu'un secteur à présenter, dont la principale activité commerciale a trait au développement, à l'acquisition, à l'achat et à la vente de droits sous licence, à la commercialisation et à la distribution de produits pharmaceutiques novateurs, de produits de santé destinés aux consommateurs et d'appareils médicaux au Canada et sur certains marchés internationaux ciblés.

Principales informations annuelles

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

Le tableau qui suit présente les données financières tirées des états financiers annuels de Knight pour les trois derniers exercices.

	2015	2014	2013 ¹
Produits des activités ordinaires, montant total	1 037	365	—
Résultat net	34 167	125 859	—
Résultat de base par action	0,36	2,20	—
Résultat dilué par action	0,35	2,20	—
Total de l'actif	648 988	486 614	—
Total des passifs non courants	186	—	—

1

Période à partir de la constitution en société le 1^{er} novembre 2013 jusqu'au 31 décembre 2013.

Knight tire principalement ses produits des activités ordinaires de la vente de ses trois produits générateurs de produits : Impavido®, Neuragen® et Flat Tummy Tea.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, le résultat net de Knight découle principalement des profits nets sur les actifs financiers qui sont liés, directement ou indirectement, aux placements de Knight dans des fonds d'investissement de capital-risque du secteur des sciences de la vie, aux prêts garantis consentis à des sociétés du secteur des sciences de la vie ainsi qu'aux produits d'intérêt et aux profits de change sur les actifs financiers libellés en dollars américains.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, le résultat net de Knight découlait principalement d'un profit réalisé sur la vente d'un bon d'évaluation prioritaire (le « bon »), reçu dans le cadre de l'homologation par la FDA d'Impavido® et vendu à Gilead pour un produit brut de 141 900 \$ (125 000 \$ US) le 19 novembre 2014.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, Knight a conclu un placement stratégique visant l'acquisition d'une participation de 28,3 % dans Medison en contrepartie de 10 330 884 actions de Knight émises à Medison et à l'actionnaire détenant le contrôle. Cette participation acquise dans Medison représente un placement faisant l'objet d'une influence notable qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date de l'acquisition, soit le 9 septembre 2015. Le placement a d'abord été comptabilisé au coût, soit 82 001 \$, mais a été ajusté par la suite pour tenir compte de la quote-part de la Société dans le résultat net de Medison.

Résultats d'exploitation

(Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2015 avec l'exercice clos le 31 décembre 2014)

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires ont augmenté de 672 \$, ou de 184 %, s'établissant à 1 037 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à 365 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Les produits des activités ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont trait aux ventes d'Impavido®, de Neuragen® et de Flat Tummy Tea.

L'augmentation d'un exercice à l'autre s'explique par le lancement de Neuragen® et de Flat Tummy Tea au cours de l'exercice 2015. De plus, la convention de distribution et de licence mondiale (excluant les États-Unis) relative à Impavido® conclue avec Paladin a été signée par la Société en date du 27 février 2014 plutôt qu'au début de l'exercice 2014.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus s'est établi à 428 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cette augmentation est attribuable au lancement de Neuragen® en 2015 ainsi qu'à une modification de la convention de distribution et de licence intervenue avec Paladin en décembre 2014.

Charges administratives

Les charges administratives se sont accrues de 4 803 \$, ou de 112 %, pour atteindre 9 086 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 par rapport à 4 283 \$ pour l'exercice précédent. Cette augmentation est surtout attribuable aux hausses de la rémunération fondée sur des actions, des honoraires professionnels et des salaires.

La rémunération fondée sur des actions s'est accrue de 2 616 \$, ou de 145 %, pour s'établir à 4 421 \$ en regard de 1 805 \$ pour l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique surtout par l'accroissement du nombre d'employés depuis que la Société a démarré ses activités à l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi qu'à la comptabilisation de la charge de rémunération fondée sur des actions pour un exercice complet en 2015 par rapport à 2014, la première attribution d'options sur actions ayant eu lieu en juin 2014. En outre, l'acquisition anticipée des droits se rattachant aux options sur actions de certains employés en vertu de certains contrats d'emploi a aussi accru la rémunération fondée sur des actions en 2015.

Les honoraires professionnels ont augmenté de 978 \$, ou de 163 %, en partie en raison du nombre et la complexité accrues des transactions qui ont eu lieu au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent, qui ont à leur tour entraîné des frais juridiques, de comptabilité et de consultation plus élevés.

Les salaires se sont élevés de 818 \$, ou de 57 %, en partie en raison de la croissance à environ 15 équivalents à plein temps au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à environ 10 équivalents à plein temps à la fin de la période correspondante.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement ont augmenté de 1 679 \$, ou de 163 %, atteignant 2 707 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, en regard de 1 029 \$ pour l'exercice précédent. Cette augmentation est surtout attribuable à la hausse de 957 \$ relativement à l'acquisition des droits de distribution des produits au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2015. Le reste de l'augmentation découle des exigences post-commercialisation de la FDA visant Impavido®, des frais de consultation et droits payables aux organismes de réglementation et des charges liées à NeurAxon qui n'étaient pas exigibles à la période correspondante.

Produits d'intérêt

Les produits d'intérêt se sont accrues de 14 732 \$, ou de 378 %, pour s'établir à 18 632 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, par rapport à 3 900 \$ pour l'exercice précédent. Les produits d'intérêt de Knight sont tirés principalement des intérêts réalisés sur les prêts consentis et de l'intérêt sur les soldes de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres négociables de la Société. Cette augmentation par rapport à l'exercice précédent s'explique surtout par une augmentation du solde moyen pondéré de l'encours des prêts pour l'exercice considéré. Pour plus de renseignements concernant les variations du solde des prêts consentis de la Société, veuillez vous reporter à la note 11 des états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Autres produits

Les produits liés à la prestation par la Société de services-conseils et autres services se sont accrues de 2 425 \$, ou de 557 %, pour atteindre 2 860 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à 435 \$ pour l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable aux honoraires annuels réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 en rapport avec la convention de la Société conclue avec CRH relativement au remboursement anticipé de son prêt et aux produits tirés de la prestation par la Société de services-conseils et autres services.

Profit net sur les actifs financiers

Le profit net sur les actifs financiers de la Société s'est établi à 17 347 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, contre 16 \$ pour l'exercice précédent. Cette augmentation est surtout attribuable aux profits réalisés totalisant 6 979 \$ liés au placement de Knight dans NEMO II à même les distributions reçues en 2015, à la vente de 3 000 000 d'actions de CRH ayant eu lieu au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2015 et ayant dégagé un profit réalisé de 7 038 \$, ainsi qu'à un profit latent à la réévaluation des actifs financiers de 1 966 \$.

Profit à l'acquisition d'une entreprise

Le profit à l'acquisition d'une entreprise de 515 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, contre néant pour l'exercice précédent découle de l'excédent de la juste valeur des actifs acquis sur la contrepartie versée à l'acquisition de NeurAxon le 1^{er} janvier 2015, comme il est décrit à la note 5 des états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Perte nette au règlement de prêts consentis

La perte nette au règlement de prêts consentis de 650 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, contre néant pour l'exercice précédent a trait à la radiation du prêt consenti à Extenway de 802 \$ comme il est décrit en détail à la note 11 des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, contrebalancée par un profit net réalisé de 152 \$ au règlement du prêt consenti à Origin comme il est décrit à la note 5 des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Profit de change

Knight a affiché un profit de change de 8 579 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 contre un profit de change de 2 387 \$ pour l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable aux profits additionnels sur les actifs financiers libellés en dollars américains vu que le dollar canadien s'est affaibli par rapport au dollar américain au cours de l'exercice.

Profit à la vente d'immobilisations incorporelles

La Société n'a enregistré aucun profit à la vente d'immobilisations incorporelles au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015. À l'exercice précédent, la Société a vendu le bon pour un produit brut de 141 900 \$ (125 000 \$ US). La Société a comptabilisé un profit de 129 371 \$, déduction faite des frais de vente et de cession au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Quote-part du résultat net de l'entreprise associée

La quote-part du résultat net de Medison revenant à Knight, qui a trait à la période de 113 jours commençant le 9 septembre 2015 et se terminant le 31 décembre 2015, s'est établie à 1 041 \$. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la note 12 des états financiers consolidés annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Charge d'impôt

La charge d'impôt de 1 939 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 est surtout attribuable à la provision pour impôt exigible de 4 763 \$ sur le résultat dégagé au cours de l'exercice, contrebalancé par un ajustement tenant compte des impôts à payer de l'une des filiales de la Société et qui sont exigibles lors de la production de sa déclaration fiscale. La charge d'impôt était de 4 423 \$ à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Impôt différé

La charge d'impôt différé de 910 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 est liée à la naissance et au renversement des différences temporaires dans le compte de résultat. La charge d'impôt différé a été de 772 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Résultat net

En raison des facteurs décrits ci-dessus, le résultat net s'est établi à 34 167 \$, ou 0,35 \$ par action sur une base entièrement diluée pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à 125 859 \$, ou 2,20 \$ par action sur une base entièrement diluée pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Situation de trésorerie et sources de financement

La politique de placement de la Société régit les activités de placement liées à la trésorerie. La Société investit dans des placements stratégiques sous forme de fonds d'actions, de titres de capitaux propres ou dans des titres de placement liquides dont les échéances varient et qui sont choisis en tenant compte du calendrier prévu des investissements et des dépenses à l'égard des activités poursuivies et des taux d'intérêt en vigueur.

La Société est d'avis que sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses titres négociables existants ainsi que ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation suffisent à financer les activités courantes, à répondre aux besoins actuels en matière de fonds de roulement et à financer les acquisitions futures de produits. À l'heure actuelle, la Société est à l'affût d'acquisitions qui peuvent obliger à recourir à toutes les sources de financement importantes. Il n'y a actuellement aucune convention ni engagement à l'égard de ces acquisitions.

Au 31 décembre 2015, la Société disposait de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et titre négociables s'élevant à 471 207 \$.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des activités des flux de trésorerie et doit être lu en parallèle avec nos tableaux des flux de trésorerie consolidés. Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens.

	2015 \$	2014 \$
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	7 636	803
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(67 084)	(49 085)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	13 862	328 721
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(45,586)	280 439
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(378)	3 006
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	283 445	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	237 481	283 445
Titres négociables à la fin de l'exercice	233 726	133 412
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables à la fin de l'exercice	471 207	416 857

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres négociables de la Société se sont accrus de 54 350 \$, ou de 13 %, pour s'élever à 471 207 \$ au 31 décembre 2015, comparativement à 416 857 \$ au 31 décembre 2014.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont totalisé 7 636 \$. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont trait principalement à l'intérêt reçu de 10 107 \$ qui a été contrebalancé par les charges d'exploitation, y compris les salaires, les frais de recherche et de développement, les honoraires professionnels, les frais d'inscription à la Bourse de Toronto et les frais de bureau. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excluent les produits et les charges sans effet de trésorerie comme l'impôt différé, la charge de rémunération fondée sur des actions, l'amortissement, les intérêts au titre de la désactualisation, le profit de change latent, les produits différés et les variations nettes des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Les sorties de fonds liées aux activités d'investissement se sont élevées à 67 084 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Les sorties de fonds ont surtout trait aux éléments suivants : i) l'achat de titres négociables de 79 290 \$, déduction faite des sorties, ii) l'attribution de prêts consentis et l'émission de débentures totalisant 40 280 \$, iii) le placement dans les fonds d'investissement dans le secteur des sciences de la vie de 15 694 \$, iv) l'achat de titres de capitaux propres totalisant 11 360 \$, et v) des débours de 1 750 \$ liés à l'acquisition de NeurAxon. Les sorties de fonds ont été largement compensées par les rentrées de fonds suivantes : i) le produit de la sortie d'autres actifs financiers courants de 39 071 \$, y compris 19 039 \$ provenant des distributions liées à NEMO II, 9 888 \$ provenant de la vente de 3 000 000 d'actions de CRH et 6 836 \$ provenant de la vente d'actions d'Advaxis, ii) le remboursement de 40 420 \$ du prêt consenti par la Société à CRH, et iii) le dividende de 2 015 \$ reçu de Medison.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement se sont élevés à 13 862 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. L'exercice intégral de l'option de surallocation en janvier 2015 a fourni une trésorerie de 12 424 \$, déduction faite des coûts. Les rentrées de fonds provenant de l'exercice de bons de souscription à titre de rémunération et la participation des employés et des administrateurs au régime d'options sur actions et au régime d'achat d'actions de la Société ont totalisé 1 645 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Utilisation du produit tiré du financement

Knight a recueilli un produit net d'environ 341 millions de dollars dans le cadre de trois appels publics à l'épargne au cours de l'exercice 2014, ce qui inclut la réalisation de l'option de surallocation en janvier 2015.

Dans nos prospectus simplifiés liés à ces placements, Knight a indiqué qu'elle avait l'intention d'utiliser une tranche importante du produit net i) aux fins d'acquisitions éventuelles a) pour l'obtention sous licence de droits de distribution de produits pharmaceutiques en vente libre ou sur ordonnance et la promotion ciblée de ces produits et b) pour les entreprises pharmaceutiques spécialisées sur certains marchés internationaux, ii) au financement d'autres sociétés du secteur des sciences de la vie au Canada et à l'international ainsi que pour les placements dans les fonds d'investissement dans le secteur des sciences de la vie, et iii) le solde, aux fins générales de l'entreprise.

Au 31 décembre 2015, Knight avait déployé ou investi ou s'était engagée à déployer et à investir plus de 260 000 \$ aux fins présentées dans les prospectus, comme il est décrit ci-dessus. En attendant l'application du reste du produit net, Knight a investi une partie de ce dernier dans des titres de qualité supérieure à court terme et des dépôts bancaires, et détient le reste en trésorerie. Knight prévoit disposer des fonds suffisants disponibles pour atteindre ses objectifs commerciaux et ses étapes comme il est décrit dans les prospectus.

Information trimestrielle (non auditée)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	F2015				F2014			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produits des activités ordinaires	343	114	333	247	110	7	247	1
Résultat net	5 554	6 277	8 520	13 816	124 981	563	391	(76)
Résultat de base par action	0,05	0,07	0,09	0,15	1,58	0,007	0,006	(0,01)
Résultat dilué par action	0,05	0,07	0,09	0,15	1,57	0,007	0,006	(0,01)

Analyse du quatrième trimestre

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires ont augmenté de 233 \$, ou de 212 %, pour s'établir à 343 \$ pour la période de trois mois close le 31 décembre 2015, comparativement à 110 \$ pour la période de trois mois close le 31 décembre 2014. Cette augmentation s'explique surtout par le lancement de Neuragen® et de Flat Tummy Tea au cours de l'exercice 2015.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus a totalisé 51 \$ pour la période de trois mois close le 31 décembre 2015, comparativement à néant pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable au lancement de Neuragen® en 2015 ainsi qu'à une modification de la convention de distribution et de licence intervenue avec Paladin en décembre 2014.

Charges administratives

Les charges administratives ont diminué de 446 \$, ou de 20 %, pour s'établir à 1 830 \$ pour la période de trois mois close le 31 décembre 2015, par rapport à 2 285 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette diminution est surtout attribuable à une baisse des primes attribuées au quatrième trimestre de 2015 par rapport au quatrième trimestre de 2014.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement ont augmenté de 40 \$, ou de 19 %, pour atteindre 254 \$ pour la période de trois mois close le 31 décembre 2015, comparativement à 214 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par les exigences post-commercialisation de la FDA visant Impavido®, des frais de consultation et droits payables aux organismes de réglementation et des charges liées à NeurAxon qui n'étaient pas exigibles à la période correspondante.

Produits d'intérêt

Les produits d'intérêt se sont accrus de 4 927 \$, ou de 267 %, pour atteindre 6 774 \$ pour la période de trois mois close le 31 décembre 2015, comparativement à 1 847 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation par rapport à la période correspondante s'explique largement par une augmentation du solde moyen pondéré des prêts

consentis par la Société au cours de la période de trois mois close le 31 décembre 2015 par rapport au solde moyen pondéré au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. Pour plus de renseignements au sujet des variations du solde des prêts consentis de la Société, veuillez vous reporter à la note 11 des états financiers consolidés annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Autres produits

Les produits liés à la prestation de services-conseils et autres services par la Société se sont élevés à 1 517 \$ pour la période de trois mois close le 31 décembre 2015, contre néant pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation est surtout attribuable à la pénalité de remboursement anticipé de 1 250 \$ reçue de CRH relativement au remboursement anticipé de son prêt garanti, aux frais annuels réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 relativement à la convention de la Société intervenue avec CRH et aux produits liés à la prestation par la Société de services-conseils et autres services.

Profit net sur les actifs financiers

Le profit net de la Société sur les actifs financiers a été de 1 008 \$ pour la période de trois mois close le 31 décembre 2015, contre 16 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation est surtout attribuable aux profits latents à la réévaluation des actifs financiers dérivés.

Perte liée à la perte de valeur de prêts consentis

La perte liée à la perte de valeur des prêts consentis s'est élevée à 802 \$ pour la période de trois mois close le 31 décembre 2015, contre néant pour la période correspondante de l'exercice précédent et avait trait à la radiation du prêt consenti à Extenway comme il est décrit plus amplement à la note 11 des états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Profit de change

Knight affichait un profit de change de 1 103 \$ pour la période de trois mois close le 31 décembre 2015, contre 1 410 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cet écart est attribuable aux profits sur les actifs financiers libellés en dollars américains en raison de l'affaiblissement du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours de la période.

Quote-part du résultat de l'entreprise associée

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2015, la quote-part du résultat de Medison revenant à Knight s'est élevée à 946 \$. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la note 12 des états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Données sur les actions en circulation

Le tableau suivant présente un résumé des données sur les actions :

Au	23 mars 2016
Actions ordinaires	103 476 735
Options sur actions ¹	3 910 483

1 *Le 24 mars 2015, la Société a émis 690 218 options de rémunération fondée sur des actions à l'intention des employés, dirigeants et administrateurs à un prix d'exercice de 8,75 \$ par action.*

Le 30 juin 2015, la Société a émis 185 000 options de rémunération fondée sur des actions à plusieurs parties prenantes d'Origin relativement au règlement du prêt consenti à Origin à un prix d'exercice de 10,00 \$ par action pour une période de dix ans.

Le 17 août 2015, la Société a émis 32 500 options de rémunération fondée sur des actions à l'intention des employés à un prix d'exercice de 7,25 \$ par action.

Le 9 septembre 2015, la Société a émis une option relative à 910 000 actions de la Société à l'actionnaire détenant le contrôle de Medison en vertu de laquelle un maximum de 500 000 actions peut être exercé à condition que Medison atteigne certains objectifs financiers au cours de ses exercices 2015 et 2016.

Le 16 décembre 2015, la Société a émis 625 545 bons de souscription à titre de rémunération fondée sur des actions à l'intention des employés, des dirigeants et des administrateurs à un prix d'exercice de 7,76 \$ par action.

Un total de 170 000 options avaient été exercées au 23 mars 2016.

Un total de 12 500 options étaient échues/avaient fait l'objet d'une renonciation au 23 mars 2016.

Versement de dividendes

La Société n'a pas versé de dividendes sur ses actions ordinaires depuis sa création et ne prévoit pas en déclarer dans un avenir prévisible. La politique actuelle de Knight consiste à conserver les résultats pour financer l'acquisition et le développement de nouveaux produits et réinvestir dans la croissance de la Société. Toute décision future de verser des dividendes sera prise à la discrétion du conseil d'administration de la Société en fonction de la situation financière de la Société, de ses résultats d'exploitation, de ses besoins en capital et d'autres facteurs semblables que le conseil jugera pertinents.

Arrangements hors bilan

Les arrangements hors bilan de la Société constituent des obligations contractuelles et des ententes visant le développement, les ventes, la commercialisation et les droits de distribution de médicaments innovateurs. La résiliation de ces arrangements dans le cours normal des activités entraînera le transfert efficace des responsabilités et obligations en cours au donneur de licence en vertu d'un calendrier et de modalités qui auront été convenus.

Engagements

Knight a des engagements financiers à l'égard d'un contrat de location simple, d'un engagement lié aux instruments de capitaux propres, d'engagements de fournir des capitaux supplémentaires dans le cadre de nos placements disponibles à la vente dans des fonds et de produits des activités ordinaires et paiements d'étape en vertu d'engagements relativement aux conventions de distribution de produits, de licence et d'approvisionnement qui sont décrites à la note 22 de nos états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Transactions entre parties liées

Le 21 janvier 2014, Long Zone Holdings Inc. a consenti à la Société une facilité de crédit renouvelable non garantie jusqu'à concurrence de 5 000 \$ pour répondre aux besoins en matière de fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise. La facilité de crédit est arrivée à échéance deux ans après la date d'émission et portait intérêt à un taux égal au taux préférentiel majoré de 4 %. Au 31 décembre 2015, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité de crédit.

Pharmascience Inc., société contrôlée par le président et chef de la direction et actionnaire de la Société, a fourni des services administratifs totalisant environ 24 \$ à la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (environ 20 \$ en 2014).

Instruments financiers

La politique de placement de la Société régit les activités de placement liées à la trésorerie. La Société investit dans des placements stratégiques sous forme de fonds d'actions, de titres de capitaux propres ou de titres de placement liquides dont les échéances varient et qui sont choisis en tenant compte du calendrier prévu des investissements et des dépenses à l'égard des activités poursuivies et des taux d'intérêt en vigueur.

Knight n'a conclu aucun contrat visant des instruments de couverture du risque de change ou d'autres risques au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, la Société avait une exposition nette au dollar américain de 165 885 \$ US. La Société peut subir des pertes de change au cours des périodes ultérieures si le dollar canadien se raffermir par rapport au dollar américain.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque qui peuvent influencer considérablement sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société, comme le risque de crédit, le risque de change, le risque de prix sur instruments de capitaux propres, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité, sont décrits en détail à la note 21 des états financiers consolidés audités annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Pour une analyse détaillée des facteurs de risque additionnels, veuillez vous reporter à la Notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Il incombe à la direction de veiller à la mise en œuvre de systèmes d'information, de procédures et de mécanismes de contrôle appropriés garantissant que les renseignements diffusés à l'intérieur et à l'extérieur de la Société sont complets et fiables.

La Société est dotée d'une politique officielle qui vise à sensibiliser les membres du conseil d'administration, la haute direction et les employés à l'égard de l'approche de la Société en matière de communication de l'information.

La Société a évalué l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information. Par suite de cette évaluation, la direction a conclu qu'ils étaient efficaces au 31 décembre 2015 pour fournir l'assurance raisonnable que l'information significative ayant trait à la Société lui est communiquée et que l'information devant être communiquée dans les documents annuels et intermédiaires déposés auprès des organismes de réglementation et dans d'autres rapports de la Société est présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de la Société de mettre en œuvre et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») adéquat. La Société a conçu le CIIF pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS. La Société a évalué l'efficacité de son CIIF au 31 décembre 2015 et la direction a conclu qu'il est adéquat et efficace pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS.

Tous les contrôles, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes, y compris la possibilité d'erreurs humaines et le contournement des contrôles ou des procédures. Par conséquent, rien ne garantit que les contrôles et procédures de communication de l'information ou le CIIF puissent éviter toutes les erreurs ou toutes les fraudes.

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de **Thérapeutique Knight Inc.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Thérapeutique Knight Inc. (la « Société »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2015 et 2014, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Thérapeutique Knight Inc. aux 31 décembre 2015 et 2014 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada — Le 23 mars 2016

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique No. A120254

Bilans consolidés

(en milliers de dollars canadiens)

Aux 31 décembre

	2015 \$	2014 \$
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	237 481	283 445
Titres négociables (note 7)	233 726	133 412
Créances (note 8)	2 994	1 024
Stocks (note 9)	1 460	602
Autres actifs financiers courants (note 11)	23 588	10 090
Impôts sur le résultat à recevoir	231	—
Total des actifs courants	499 480	428 573
Immobilisations corporelles	18	48
Immobilisations incorporelles (note 10)	3 320	846
Autres actifs financiers (note 11)	62 616	57 147
Participation dans une entreprise associée (note 12)	81 027	—
Actifs d'impôt différé (note 19)	2 527	—
Total de l'actif	648 988	486 614
Total du passif et des capitaux propres		
Passifs courants		
Fournisseurs et charges à payer (note 13)	2 416	2 090
Impôts sur le résultat à payer	4 031	4 493
Produits différés	293	1 040
Total des passifs courants	6 740	7 623
Passifs d'impôt différé (note 19)	186	—
Total des passifs	6 926	7 623
Capitaux propres		
Capital social (note 15 i)	439 148	341 065
Bons de souscription (note 15 vi)	161	—
Surplus d'apport	6 772	2 100
Cumul des autres éléments du résultat global (note 16)	35 955	9 967
Résultats non distribués	160 026	125 859
Total des capitaux propres	642 062	478 991
	648 988	486 614

Engagements (note 22)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 24)

Voir les notes ci-jointes.

Comptes de résultat consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Exercices clos les 31 décembre

	2015 \$	2014 \$
Produits des activités ordinaires	1 037	365
Coût des produits vendus	428	—
Marge brute	609	365
Charges		
Charges administratives	9 086	4 283
Recherche et développement	2 707	1 029
	(11 184)	(4 947)
Amortissement des immobilisations corporelles	30	22
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 10)	94	63
Charge d'intérêt	—	23
Produits d'intérêt	(18 632)	(3 900)
Autres produits	(2 860)	(435)
Profit net sur les actifs financiers	(17 347)	(16)
Profit à la vente d'immobilisations incorporelles (note 1)	—	(129 371)
Profit à l'acquisition d'une entreprise (note 5)	(515)	—
Perte nette au règlement de prêts consentis (note 5 and note 11)	650	—
Profit de change	(8 579)	(2 387)
Quote-part du bénéfice net des entreprises associées (note 12)	(1 041)	—
Résultat avant impôt sur le résultat	37 016	131 054
Charge d'impôt (note 19)	1 939	4 423
Charge d'impôt différé (note 19)	910	772
Résultat net pour l'exercice	34 167	125 859
Attribuable aux actionnaires de la Société		
Résultat de base par action (note 18)	0,36 \$	2,20 \$
Résultat dilué par action (note 18)	0,35 \$	2,20 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		
De base (note 18)	96 191 285	57 248 473
Dilué (note 18)	96 532 104	57 295 716

Voir les notes ci-jointes.

États du résultat global consolidés

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre

	2015 \$	2014 \$
Résultat net pour l'exercice	34 167	125 859
Profit réalisé sur les instruments financiers disponibles à la vente reclassés dans le compte de résultat (déduction faite de l'impôt de 1 345 \$ (néant en 2014))	(8 654)	—
Autres éléments du résultat global qui seront reclassés en résultat net au cours des périodes ultérieures :		
Profit latent sur les instruments financiers disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt de 528 \$ (1 101 \$ en 2014))	7 083	6 768
Profit latent sur la conversion des états financiers d'établissements à l'étranger	27 559	3 199
Autres éléments du résultat global pour l'exercice	25 988	9 967
Résultat global pour l'exercice	60 155	135 826

Voir les notes ci-jointes.

État des variations des capitaux propres consolidé

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital social \$	Bons de souscription \$	Surplus d'apport \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Résultats non distribués \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 1er janvier 2014	—	—	—	—	—	—
Résultat net pour l'exercice	—	—	—	—	125 859	125 859
Profit latent sur les instruments financiers disponibles à la vente, déduction faite de l'impôt de 1 101 \$	—	—	—	6 768	—	6 768
Profit latent sur la conversion des états financiers d'établissements à l'étranger	—	—	—	3 199	—	3 199
Résultat global	—	—	—	9 967	125 859	135 826
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions (note 15)	—	—	1 805	—	—	1 805
Émission d'actions ordinaires dans le cadre de la convention de séparation d'entreprises (note 1)	11 909	—	—	—	—	11 909
Émission de bons de souscription, déduction faite des coûts et de l'impôt différé (note 15 ii)	—	245 735	492	—	—	246 227
Exercice réputé des bons de souscription spéciaux en actions ordinaires (note 15 ii)	245 735	(245 735)	—	—	—	—
Émission d'actions par suite du financement, déduction faite des coûts et de l'impôt différé (note 15 iii)	83 072	—	—	—	—	83 072
Exercice de bons de souscription à titre de rémunération (note 15 ii)	620	—	(197)	—	—	423
Émission d'actions visant l'acquisition de droits liés à des produits (note 15 vi)	294	—	—	—	—	294
Émission d'actions en vertu du régime d'achat d'actions (note 15 v)	30	—	—	—	—	30
Prêts consentis pour achat d'actions (note 15 v)	(595)	—	—	—	—	(595)
Solde au 31 décembre 2014	341 065	—	2 100	9 967	125 859	478 991
Solde au 1er janvier 2015	341 065	—	2 100	9 967	125 859	478 991
Résultat net pour l'exercice	—	—	—	—	34 167	34 167
Profit réalisé sur les instruments financiers disponibles à la vente reclassés dans le compte de résultat, déduction faite de l'impôt de 1 345 \$	—	—	—	(8 654)	—	(8 654)
Profit latent sur les instruments financiers disponibles à la vente, déduction faite de l'impôt de 528 \$	—	—	—	7 083	—	7 083
Profit latent sur la conversion des états financiers d'établissements à l'étranger	—	—	—	27 559	—	27 559
Résultat global	—	—	—	25 988	34 167	34 646
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions (note 15)	—	—	4 421	—	—	4 421
Émission d'actions par suite du financement, déduction faite des coûts et de l'impôt différé de 2 155 \$	14 573	—	—	—	—	14 573
Émission d'actions et d'options pour la participation dans une entreprise associée (note 12)	80 684	—	1 100	—	—	81 784
Émission d'actions à l'exercice des options sur actions (note 15 iii)	1 487	—	(554)	—	—	933
Émission de bons de souscription (note 15 iv)	—	161	—	—	—	161
Exercice de bons de souscription à titre de rémunération (note 15 ii)	930	—	(295)	—	—	635
Émission d'actions en raison de paiements fondés sur des actions	332	—	—	—	—	332
Émission d'actions en vertu du régime d'achat d'actions (note 15 v)	77	—	—	—	—	77
Solde au 31 décembre 2015	439 148	161	6 772	35 955	160 026	642 062

Voir les notes ci-jointes.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre

		2015 \$	2014 \$
Activités d'exploitation	Résultat net	34 167	125 859
	Ajustements rapprochant le résultat net aux flux de trésorerie d'exploitation :		
	Impôt différé	910	772
	Rémunération fondée sur des actions	4 421	1 805
	Acquisition de droits liés à des produits	—	294
	Amortissement des immobilisations corporelles	30	22
	Amortissement des immobilisations incorporelles	94	63
	Intérêts au titre de la désactualisation	(6 985)	(349)
	Perte nette au règlement des prêts consentis (note 5)	535	—
	Profit à la vente des autres actifs financiers	(15 381)	(32)
	Profit à la vente d'une immobilisation incorporelle	—	(129 371)
	Perte latente (gain latent) sur instruments dérivés	(1 966)	16
	Profit de change latent	(2 068)	(2 410)
	Profit à l'achat du regroupement d'entreprises (note 5)	(515)	—
	Autres produits	—	(424)
	Bénéfice net tiré d'une entreprise associée	(1 041)	—
	Variations sans effet de trésorerie du fonds de roulement liées aux activités d'exploitation (note 23)	(3 818)	4 510
	Produits différés	(747)	48
	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	7 636	803
Activités d'investissement	Achats de titres négociables	(583 225)	(133 411)
	Acquisition d'actifs financiers	(11 360)	(2 239)
	Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 750)	—
	Acquisition d'immobilisations corporelles	—	(70)
	Placement dans des fonds	(15 694)	(14 158)
	Participation dans une entreprise associée, déduction faite des coûts	(217)	—
	Prêts consentis	(40 280)	(38 941)
	Produit du remboursement des prêts consentis	40 420	—
	Produit de la sortie d'actifs financiers	19 758	170
	Produit tiré de la vente de titres négociables	503 935	—
	Produit tiré de la vente du placement dans des fonds	19 314	—
	Produit tiré de la vente d'une immobilisation incorporelle, montant net	—	139 564
	Revenu de dividendes provenant d'une entreprise associée	2 015	—
	Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(67 084)	(49 085)

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre

	2015 \$	2014 \$
Activités de financement		
Produit net tiré de l'émission d'actions (note 15)	12 424	83 036
Produit net tiré de l'émission de bons de souscription (note 15)	—	244 827
Coûts liés à l'émission d'actions à la période précédente	(207)	—
Produit tiré de l'exercice de bons de souscription à titre de rémunération	635	423
Régime d'options sur actions	933	—
Régime d'achat d'actions	77	30
Prêts consentis pour achat d'actions	—	(595)
Incidence nette de la convention de séparation d'entreprises (note 1)	—	1 000
Emprunt contracté auprès d'une partie liée (note 14)	—	2 500
Remboursement d'un emprunt contracté auprès d'une partie liée (note 14)	—	(2 500)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	13 862	328 721
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	(45 586)	280 439
Trésorerie au début de l'exercice	283 445	—
Écart de conversion, montant net	(378)	3 006
Trésorerie à la fin de l'exercice	237 481	283 445
Les montants suivants ont été classés dans les activités d'exploitation :		
Intérêts reçus	10 107	2 920
Intérêts payés	—	23
Impôts payés	1 980	—

Voir les notes ci-jointes.

Notes des états financiers consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions et les montants par action)

Exercices clos les 31 décembre

1. Nature des activités

Description des activités

Thérapeutique Knight Inc. (« Knight » ou la « Société ») a été constituée en société le 1er novembre 2013 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions à titre de filiale de Laboratoires Paladin Inc. (« Paladin »). Le 5 novembre 2013, Paladin a annoncé qu'elle avait conclu une convention définitive (la « convention d'arrangement ») avec, entre autres, Endo Health Solutions Inc. (« Endo »). Conformément aux opérations envisagées par la convention d'arrangement, Endo et Paladin sont devenues des filiales en propriété exclusive d'Endo International Limited (la « Nouvelle Endo »), et toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Paladin ont été échangées contre 1,6331 action ordinaire de la Nouvelle Endo, un montant en espèces de 1,16 \$, sous réserve d'un rajustement, et une action ordinaire de Knight en échange d'une action ordinaire de Paladin, par voie d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (l'« arrangement »). En outre, chaque porteur d'une option de Paladin qui avait un montant dans le cours par action positif, comme défini dans l'arrangement, avait le droit de recevoir, entre autres, une action ordinaire de Knight contre chaque option de Paladin.

Par suite de la convention d'arrangement, avant la clôture de l'arrangement, le 27 février 2014, Paladin et Knight ont conclu une convention de séparation d'entreprises (la « convention de séparation d'entreprises ») prévoyant, en échange de 22 036 059 actions de Knight, le transfert des actifs qui seront détenus par Knight et des passifs qui seront repris par celle-ci (ou l'une de ses sociétés affiliées) auprès de Paladin et de Paladin Labs (Barbados) Inc. (« Barbco »), y compris : 1 000 \$ en espèces, tous les droits de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale pour le médicament connu sous l'appellation Impavido® (miltéfosine) (« Impavido® »), produit de Paladin utilisé pour le traitement de la leishmaniose, et un bon d'évaluation prioritaire qui devait être émis au nom de Paladin Therapeutics, Inc. (filiale de Knight renommée par la suite Knight Therapeutics (USA) Inc.) par la Food and Drug Administration (« FDA ») des États-Unis au moment de l'homologation d'Impavido® par celle-ci

(le « bon ») ou, s'il n'est pas émis à temps pour la conclusion des opérations envisagées par la convention de séparation d'entreprises, tous les droits se rattachant à ce bon.

L'échange des actions de Knight et le transfert d'actifs ont été réalisés à la juste valeur. En échange de 22 036 059 actions ordinaires de Knight, la Société a comptabilisé un montant en espèces de 1 000 \$ et des actifs de 10 909 \$ dont une tranche de 10 000 \$ est attribuable au bon.

Le 19 mars 2014, la FDA a approuvé Impavido® pour le marché américain et elle a émis le bon à Knight Therapeutics (USA) Inc. au nom de Knight Therapeutics (Barbados) Inc. (« Knight Barbados »). Le bon est transférable et peut être vendu à une autre entité. Il offre également au porteur un examen accéléré par la FDA de toute demande de médicament. La direction a la ferme intention de céder le bon, et celui-ci répond aux critères relatifs au classement à titre d'actif détenu en vue de sa vente au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Le 19 novembre 2014, Knight Barbados a vendu le bon en contrepartie d'un produit brut totalisant 141 875 \$ (125 000 \$ US).

La convention de séparation d'entreprises prévoyait également qu'une des filiales de Knight, soit Knight Barbados, à titre de donneur de licence, puisse conclure une convention de distribution et de licence accordant à Barbco, filiale de Paladin, les droits de commercialisation exclusifs d'Impavido® dans le monde, ailleurs qu'aux États-Unis, et Barbco verserait à Knight Barbados des honoraires s'élevant à 22,5 % des ventes brutes d'Impavido® dans le monde, ailleurs qu'aux États-Unis. Le 30 décembre 2014, la convention de distribution et de licence a été modifiée de manière à ce que Barbco accorde à nouveau tous les droits de commercialisation à Knight Barbados. En outre, le 30 décembre 2014, Barbco et Knight Barbados ont conclu une convention d'approvisionnement exclusive en vertu de laquelle Knight Barbados a accordé à Barbco le droit de vendre et de distribuer Impavido® dans le monde, ailleurs qu'aux États-Unis, et Knight Barbados a été nommée le fournisseur exclusif d'Impavido® de Barbco.

La Société est une société pharmaceutique spécialisée et sa principale activité commerciale a trait au développement, à l'acquisition, à l'achat et à la vente de droits sous licence, à la commercialisation et à la distribution de produits pharmaceutiques novateurs, de produits liés à la santé et d'appareils médicaux. La Société est située au 376, avenue Victoria, bureau 220, Westmount (Québec) H3Z 1C3. Knight est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « GUD ».

2. Résumé des principales méthodes comptables

Mode de présentation et déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») sur la base du coût historique, sauf pour les éléments qui doivent être comptabilisés à la juste valeur. Les méthodes présentées plus loin ont été appliquées de façon uniforme pour toutes les périodes présentées.

La préparation des états financiers consolidés de la Société nécessite que la direction émette des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des produits des activités ordinaires, des charges, des actifs et des passifs, et sur les informations à fournir à l'égard des passifs éventuels, présentés à la date de clôture. Toutefois, l'incertitude à l'égard de ces hypothèses et estimations pourrait se traduire par la nécessité d'apporter des ajustements importants à la valeur comptable de l'actif ou du passif touché au cours de périodes ultérieures. Les domaines particulièrement complexes et exigeant un niveau élevé de jugement ainsi que ceux où les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés sont décrits à la note 3 ci-dessous.

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens et leur publication a été approuvée par le conseil d'administration de la Société le 23 mars 2016.

Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales en propriété exclusive Knight Barbados, Knight Therapeutics (USA) Inc. et Abir Therapeutics Ltd. Ces filiales sont entièrement consolidées depuis la date de constitution en société dans le cas de Knight Barbados et d'Abir Therapeutics Ltd., et, dans le cas de Knight Therapeutics (USA) Inc., depuis la date d'acquisition, et continueront de l'être jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prendra fin.

Toutes les opérations intersociétés importantes et tous les soldes, charges et produits des activités ordinaires importants ont été éliminés à la consolidation. Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation de l'information financière que celle de la Société, en appliquant des méthodes comptables cohérentes.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises ont été comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué comme étant le total de la contrepartie transférée, évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise. Les coûts d'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et inclus dans les charges administratives.

Lorsque la Société acquiert une entreprise, elle évalue les actifs financiers acquis et les passifs financiers repris afin de les classer et de les désigner adéquatement conformément aux conditions contractuelles, au contexte économique et aux conditions pertinentes à la date d'acquisition.

Conversion des monnaies étrangères

a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des filiales de la Société sont évalués en fonction de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens (« \$ CA »), la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la société mère.

b) Opérations et soldes

Les transactions en monnaie étrangère sont initialement comptabilisées par la Société au cours de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de la période. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux cours de change historique. Les profits et pertes de change découlant de la conversion des éléments en monnaie étrangère sont inclus dans le compte de résultat consolidé.

c) Établissements à l'étranger

Pour les filiales qui utilisent une monnaie fonctionnelle différente de celle de la Société, au moment de l'inclusion dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs d'établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs comptes de résultat sont convertis aux taux de change en vigueur aux dates de transactions. Les écarts suivant la conversion pour consolidation sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes actuels auprès des banques et des institutions semblables et les placements très liquides ayant des échéances initiales d'au plus trois mois. Ils sont facilement convertibles en montants connus et comportent un risque minime de fluctuation de valeur.

Titres négociables

Les titres négociables se composent de titres liquides dont la valeur ne risque pas de changer de façon notable. Les titres négociables qui sont classés comme étant « disponibles à la vente » sont d'abord évalués à la juste valeur, et toute variation ultérieure de celle-ci est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, puis dans le résultat net lorsque les titres sont finalement vendus. La juste valeur des titres négociables est obtenue au moyen des techniques d'évaluation pour lesquelles toutes les données qui ont une incidence importante sur la juste valeur comptabilisée sont observables, directement ou indirectement.

Participations dans les entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable. Une influence notable consiste à pouvoir participer aux décisions et aux politiques financières et opérationnelles de la société émettrice, mais n'entraîne pas l'exercice d'un contrôle ou d'un contrôle conjoint sur ces conventions.

La Société comptabilise les participations dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées initialement au coût. La valeur comptable d'une participation est ajustée pour tenir compte de la quote-part du résultat net de l'entreprise associée revenant à la Société, déduction faite de l'amortissement de la réévaluation à la juste valeur, des impôts et des dividendes reçus. Le goodwill se rapportant aux entreprises associées est inclus dans la valeur comptable des participations et n'est ni amorti ni soumis séparément à un test de dépréciation.

Le compte de résultat consolidé reflète la quote-part des résultats d'exploitation de l'entreprise associée. Lorsqu'il y a eu une variation comptabilisée directement dans les capitaux propres de l'entreprise associée, la Société comptabilise sa quote-part des variations et la présente, s'il y a lieu, dans l'état des variations des capitaux propres consolidé.

Les profits et pertes latents résultant des transactions entre la Société et les entreprises associées sont éliminés jusqu'à concurrence de la participation dans les entreprises associées.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur nette de réalisation, si elle est inférieure. Le coût des produits finis et des produits en cours comprend principalement les coûts directs. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des frais de vente applicables.

Instruments financiers

Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

a) Placements financiers disponibles à la vente

Les placements disponibles à la vente comprennent les équivalents de trésorerie, les titres négociables, les placements dans des titres, et les placements dans des fonds. Les placements classés comme disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis réévalués à la juste valeur aux dates de clôture ultérieures selon le prix coté sur un marché, s'il est disponible, ou selon d'autres techniques si le prix coté sur un marché n'est pas disponible, ou comptabilisés au coût des placements, lorsque la juste valeur n'est pas facilement déterminable. Les placements dans des titres négociés en Bourse, dont le volume d'opérations est important, sont classés au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs. Les équivalents de trésorerie et les titres négociables sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Les placements dans des titres d'entités fermées, les titres négociés en Bourse ajustés en fonction d'autres facteurs comme les facteurs d'illiquidité et les placements dans des fonds sont classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Les profits et les pertes latents sur les placements disponibles à la vente sont comptabilisés directement dans les capitaux propres à titre d'autres éléments du résultat global dans le « Cumul des autres éléments du résultat global » jusqu'à ce qu'ils soient vendus, moment auquel le cumul du profit ou de la perte sera comptabilisé dans les « Autres produits ».

Les achats et les ventes de placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la date de transaction. Les pertes de valeur découlant d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement réduisent directement la valeur comptable de l'actif et sont passées en charges dans le compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur sur les placements en titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente ne sont pas reprises avant la sortie de l'instrument. En cas de sortie ou de perte de valeur des placements, tous les profits et toutes les pertes qui ont été différés dans les capitaux propres sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. En cas de sortie des placements, les variations de la juste valeur, auparavant classées à titre de « Cumul des autres éléments du résultat global », sont reclassées au compte de résultat consolidé.

b) Prêts et créances

Les prêts et créances incluent les prêts consentis, les débiteurs et les créances à long terme. Les placements classés à titre de prêts et créances sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, le cas échéant. Les placements dans les prêts et créances sont classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Les intérêts au titre de la désactualisation sont présentés dans les « produits d'intérêt » au compte de résultat consolidé.

c) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés incluent les bons de souscription visant l'achat d'actions, les options sur actions et les options de conversion des débiteurs convertibles. Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat consolidé à chaque date de clôture. La juste valeur de ces instruments est calculée selon le modèle de Black et Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. Ces instruments financiers dérivés sont classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

d) Passifs financiers

Les dettes fournisseurs et charges à payer sont classées comme des passifs financiers. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils sont par la suite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts au titre de la désactualisation sont présentés dans la « Charge d'intérêt » au compte de résultat consolidé.

e) Dépréciation des actifs financiers

La Société évalue, chaque date de clôture, s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective que, par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier, les flux de trésorerie futurs estimés de l'investissement ont été touchés.

Voici quelques indications objectives de dépréciation :

- les difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- le défaut de paiement des intérêts ou du capital, ou la probabilité de faillite ou de restructuration financière du débiteur;
- le changement défavorable de facteurs juridiques ou du climat commercial qui pourrait avoir une incidence sur la valeur de l'actif;
- les pertes d'exploitation ou les pertes de flux de trésorerie réelles ou prévues indiquant des pertes persistantes liées à l'utilisation de l'actif.

f) Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires) ou passif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits de recevoir ou les obligations de décaisser les flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif sont échus ou acquittés;
- la Société a transféré ses droits de recevoir ou ses obligations de décaisser les flux de trésorerie au titre de l'actif ou du passif.

Hiérarchie de la juste valeur

La Société a recours à la hiérarchie qui suit pour établir et présenter la juste valeur des instruments financiers selon une technique d'évaluation :

- **Niveau 1** : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs visant des actifs ou des passifs identiques;
- **Niveau 2** : autres techniques pour lesquelles toutes les données qui ont une incidence importante sur la juste valeur comptabilisée sont observables, directement ou indirectement;
- **Niveau 3** : techniques utilisant des données ayant une incidence importante sur la juste valeur comptabilisée qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût historique diminué du cumul des amortissements ou du cumul des pertes de valeur, ou des deux, le cas échéant. Le coût historique inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des éléments. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct, selon le cas, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à la Société et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés en résultat net consolidé pendant la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

La Société répartit le montant initialement comptabilisé à l'égard d'un élément des immobilisations corporelles en fonction des composantes importantes et les amortit individuellement. L'amortissement des composantes importantes est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, comme suit :

- Matériel informatique de 3 à 4 ans
- Mobilier et agencements de 2 à 3 ans
- Améliorations locatives sur la durée d'utilité ou la durée du contrat de location, selon la période la plus courte

À la sortie d'une immobilisation corporelle, le coût et le cumul des amortissements et des pertes de valeur liés à l'immobilisation en question sont retirés des états financiers consolidés et le montant net, déduction faite de tout produit, est porté à l'état du résultat consolidé.

La Société réexamine périodiquement la durée d'utilité et la valeur comptable de ses immobilisations corporelles, si bien que leur durée d'utilité peut être ajustée en conséquence. À la sortie d'une immobilisation corporelle, le coût et le cumul des amortissements et des pertes de valeur liés à l'immobilisation en question sont retirés des états financiers consolidés et le montant net, déduction faite de tout produit, est porté à l'état du résultat consolidé.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées au coût et consistent principalement en droits rattachés aux produits pharmaceutiques, en propriété intellectuelle et en connaissances techniques couvertes par des renseignements brevetés ou non brevetés. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie limitée sont amorties selon le mode linéaire sur la durée du contrat, la durée de vie du brevet ou la

durée d'utilité attendue du produit, selon la période la plus courte, une fois qu'il est disponible à la commercialisation. Ces durées d'amortissement s'échelonnent de 10 à 15 ans. La Société passe en revue périodiquement la durée d'utilité et la valeur comptable de ses immobilisations incorporelles. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles peut donc être ajustée en conséquence.

Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles

La Société évalue à chaque période de présentation de l'information financière s'il y a une indication qu'un actif ait pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède celle de la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, il faut actualiser la valeur des flux de trésorerie futurs estimés selon un taux d'actualisation avant impôt qui tient compte de l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il faut utiliser une technique d'évaluation appropriée.

Les pertes de valeur sont passées en charges dans le compte de résultat consolidé de la période considérée. Les pertes de valeur sur d'autres actifs à long terme ne sont reprises que s'il y a eu un changement d'estimations utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables et seulement dans la mesure où les valeurs recouvrables révisées n'excèdent pas les valeurs comptables qui auraient existé, déduction faite de l'amortissement, si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée. Toute reprise est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

Contrats de location simple

Les contrats de location en vertu desquels le bailleur conserve une part importante des risques et avantages liés à la propriété sont classés à titre de contrats de location simple. Les paiements effectués relativement à un contrat de location simple (déduction faite de tout incitatif reçu par le locataire) sont comptabilisés au compte de résultat consolidé de façon linéaire sur toute la durée du contrat.

Régimes de rémunération fondée sur des actions

La Société offre des régimes de rémunération fondée sur des actions, qui sont décrits à la note 15. Le coût des régimes de rémunération fondée sur les actions est comptabilisé, ainsi que la hausse correspondante du surplus d'apport, au cours de la période où les conditions de service ont été remplies. La charge

cumulée est comptabilisée chaque date de clôture jusqu'à la date d'acquisition des droits y rattachés et reflète dans quelle mesure la période d'acquisition des droits a expiré ainsi que la meilleure estimation de la Société du nombre d'instruments de capitaux propres qui seront finalement acquis. La variation de la charge cumulée comptabilisée pour la période figure dans les charges administratives portées aux comptes de résultat consolidés. Aucune charge n'est comptabilisée par rapport aux attributions dont les droits ne sont jamais acquis. Toute contrepartie versée par les salariés à l'exercice des options sur actions ou à l'achat des actions est portée au crédit du capital social. L'effet dilutif des options en cours, s'il y a lieu, est représenté par la dilution additionnelle des actions dans le calcul du résultat dilué par action.

Régime d'achat d'actions

La Société offre un régime d'achat d'actions à ses administrateurs et salariés. Dans le cadre du régime, la Société versera, sous forme d'actions, un pourcentage des actions des salariés ou des administrateurs qui ont été achetées ou détenues pendant au moins deux ans par la personne. Les cotisations que la Société verse sont comptabilisées au titre des autres charges de personnel dans les charges administratives.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'instruments de capitaux propres engagés par la Société sont comptabilisés en réduction des instruments de capitaux propres émis.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires liés à la vente de produits sont comptabilisés lorsque le titre de propriété et le risque de perte sont transférés au client. Les escomptes, crédits, rabais sur vente et retours de produits sont déduits des produits bruts. Les produits des activités ordinaires liés à une entente d'honoraires conclue avec un partenaire, où la Société touche des honoraires en fonction de certaines modalités préétablies quant aux ventes brutes ou nettes de produits, sont comptabilisés lorsque ces modalités sont respectées, au même titre que la comptabilisation des produits des activités ordinaires du partenaire.

Produits/charge d'intérêt

Les produits ou la charge d'intérêt sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers portant intérêt classés comme étant disponibles à la vente, les produits ou la charge d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond au taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Aide gouvernementale

Les sommes reçues ou à recevoir provenant des programmes d'aide gouvernementale, notamment les crédits d'impôt à l'investissement pour la recherche et le développement, sont comptabilisées lorsque la société est raisonnablement certaine que l'aide gouvernementale sera reçue et que les conditions en découlant seront satisfaites. Lorsque la somme est liée à un élément de charge, elle est comptabilisée en résultat systématiquement et est traitée comme une réduction des coûts qu'elle doit compenser. Lorsque la somme est liée à un actif, elle réduit la valeur comptable de celui-ci, puis est comptabilisée comme revenu pendant la durée d'utilité de l'actif amortissable au moyen d'une dotation aux amortissements réduite.

Recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement sont passées en charges au compte de résultat consolidé pendant la période au cours de laquelle elles sont engagées. Les dépenses de développement sont comptabilisées dans le résultat net au cours de la période pendant laquelle elles sont effectuées, à moins qu'un projet de développement respecte les critères de report et d'amortissement en vertu des IFRS. Jusqu'à maintenant, la Société n'a reporté aucune dépense de développement.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les charges d'impôt sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé sauf dans la mesure où elles sont liées à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt lié à ces éléments est comptabilisé respectivement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont évalués au montant qui devrait être reçu des autorités fiscales ou payé à celles-ci. Les taux d'imposition et la législation fiscale utilisés pour calculer le montant sont ceux qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où la Société exerce ses activités et génère un résultat fiscal.

La direction passe périodiquement en revue les positions prises dans les déclarations fiscales relativement aux situations pour lesquelles les réglementations fiscales applicables sont soumises à l'interprétation, et constitue des provisions, le cas échéant.

Impôt différé

L'impôt différé est présenté selon la méthode de report sur les différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de l'information financière à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être appliqués durant l'exercice pendant lequel l'actif est réalisé ou le passif est réglé, d'après les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des actifs (passifs) d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles (imposables) dans la mesure où il est probable qu'il existera un résultat fiscal auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sauf :

- si l'actif (le passif) d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou passif d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et, qu'au moment de la transaction, il n'a aucune incidence sur le résultat comptabilisé ni sur le résultat fiscal;
- toutefois, pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et entreprises associées, un passif d'impôt différé est comptabilisé lorsque la date à laquelle la différence temporaire se résorbera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est passée en revue chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables futurs permettront le recouvrement de l'actif d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et que l'impôt différé concerne la même entité imposable et administration fiscale.

Taxe de vente

Les charges et les actifs sont comptabilisés déduction faite de la taxe de vente sauf :

- si la taxe de vente sur l'achat d'un actif ou de services n'est pas recouvrable auprès de l'administration fiscale, auquel cas la taxe de vente est comptabilisée dans le coût d'acquisition de l'actif ou comme une partie d'un élément de charge, selon le cas;
- si le montant présenté des créances clients et des dettes fournisseurs comprend la taxe de vente.

Le montant net de la taxe de vente à recouvrer de l'administration fiscale, ou à payer à celle-ci, est comptabilisé au bilan dans les débiteurs ou les dettes fournisseurs.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé à l'aide du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de l'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs, et présume que le produit pouvant être tiré de l'exercice d'options serait affecté à l'achat d'actions ordinaires au cours moyen du marché pendant la période.

3. Utilisation des jugements et estimations

La préparation des états financiers consolidés de la Société nécessite que la direction formule des jugements et des estimations qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et les informations à fournir à l'égard des actifs et des passifs éventuels, présentés à la date des états financiers consolidés, et sur les montants des produits des activités ordinaires et des charges présentés pendant la période de présentation de l'information financière. Les montants présentés et les informations fournies par voie de notes reflètent la conjoncture économique la plus probable et les mesures que la direction entend mettre en place. Les résultats réels pourraient différer de façon importante de ces estimations.

Les informations concernant les principaux jugements et estimations formulés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés se rapportent à ce qui suit.

Évaluation de la juste valeur des actifs financiers

Lorsque la juste valeur des actifs financiers comptabilisés dans le bilan consolidé ne peut être évaluée en fonction des prix cotés sur des marchés actifs, leur juste valeur est évaluée au moyen d'autres techniques d'évaluation. Les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées proviennent de marchés observables, si possible. Autrement, il faut faire preuve de jugement pour établir la juste valeur. Le jugement repose notamment sur le risque de crédit, les taux d'actualisation, la volatilité et la liquidité. Les changements d'hypothèses sur ces facteurs pourraient avoir une incidence sur la juste valeur des actifs financiers présentée.

Lorsqu'on détermine la juste valeur des placements dans des fonds, il faut faire preuve de jugement pour établir si la valeur liquidative du fonds se rapproche de la juste valeur. Si la valeur liquidative correspond à la juste valeur, le placement dans le fonds est ajusté afin de refléter la valeur liquidative et les profits ou pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Évaluation de la juste valeur des actifs non financiers acquis

La Société comptabilise initialement les immobilisations incorporelles à leur juste valeur. L'établissement de la juste valeur suppose la formulation d'hypothèses concernant les prévisions sur les produits des activités ordinaires et la marge brute, les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme.

Rémunération fondée sur des actions

La Société établit le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres conclues avec les employés et d'autres personnes selon la juste valeur des instruments connexes à la date d'attribution. Le calcul de la juste valeur des paiements fondés sur des actions nécessite l'utilisation du modèle d'évaluation le plus pertinent pour l'attribution, qui dépend des modalités de l'attribution. Il nécessite également la formulation d'hypothèses et la détermination des données les plus appropriées au modèle d'évaluation, notamment la volatilité (se reporter à la note 15 pour plus de renseignements).

Impôt sur le résultat

Des incertitudes existent relativement à l'interprétation de réglementations fiscales complexes, de modifications apportées aux lois fiscales ainsi qu'au montant du bénéfice imposable futur et au moment auquel il sera comptabilisé. Les différences entre les résultats réels et les hypothèses posées, ou toute modification apportée à ces hypothèses à l'avenir, pourraient se traduire par un ajustement du recouvrement d'impôt ou de la charge d'impôt déjà comptabilisé. La Société constitue des provisions, fondées sur des estimations raisonnables, pour les conséquences possibles découlant des vérifications menées par les autorités fiscales des pays où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions est déterminé selon différents facteurs, comme les antécédents découlant de vérifications fiscales passées et les divergences d'interprétation de la réglementation fiscale par l'entité imposable et l'autorité fiscale. Ces divergences peuvent toucher des sujets très variés, selon les conditions prévalant dans le pays où est situé le siège social de l'entreprise.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces actifs d'impôt pourront être imputés. La direction doit faire preuve de beaucoup de jugement afin d'établir le montant des actifs d'impôt différé qui peut être comptabilisé selon le montant des bénéfices imposables futurs et le moment auquel ils seront comptabilisés ainsi que des stratégies de planification fiscale qui seront utilisées à l'avenir. Se reporter à la note 19 pour plus de renseignements sur l'impôt sur le résultat.

Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle des filiales à l'étranger est revue régulièrement pour évaluer si des modifications apportées aux transactions, aux événements et aux conditions ont entraîné un changement. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la monnaie fonctionnelle de l'une des filiales de la Société, auparavant le dollar canadien, est devenue le dollar américain. Cette évaluation est également effectuée dans le cadre des nouvelles filiales. Au moment d'évaluer la monnaie fonctionnelle d'une filiale à l'étranger, la direction doit faire preuve de jugement pour déterminer, entre autres, quel est l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités et quel est le degré d'autonomie de la filiale à l'étranger par rapport à l'entité en matière d'exploitation et de finances. Il faut également faire preuve de jugement pour déterminer si les prêts intersociétés libellés en devises font partie de la participation nette de la Société dans la filiale à l'étranger.

4. Prises de position comptables récentes

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a modifié l'IFRS 9, Instruments financiers, afin de regrouper les phases de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture du projet de l'IASB visant à remplacer l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. La norme annule et remplace toutes les versions précédentes de l'IFRS 9 et entrera en vigueur pour la Société le 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise. La Société évalue présentement l'incidence de cette norme et des modifications sur ses états financiers consolidés.

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »), qui remplace l'IAS 17, Contrats de location (« IAS 17 ») et les interprétations connexes. L'IFRS 16 prescrit un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. L'IFRS 16 reprend en grande partie la comptabilisation par le bailleur de l'IAS 17, notamment la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement.

L'IFRS 16 sera appliquée rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et son application anticipée est permise si l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, a aussi été appliquée. La Société évalue actuellement l'incidence que cette norme pourrait avoir sur ses états financiers consolidés.

IAS 12 – Impôts sur le résultat

En janvier 2016, l'IASB a publié « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes », qui porte sur les modifications apportées à l'IAS 12, Impôts sur le résultat. Ces modifications traitent de la comptabilisation de l'actif d'impôt différé au titre de pertes latentes relatif à un instrument d'emprunt évalué à la juste valeur.

Ces modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, et leur application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

5. Opérations importantes

Acquisition de NeurAxon

Le 1^{er} janvier 2015, la Société a conclu une entente d'achat avec NeurAxon Inc. (« NeurAxon ») en vertu de laquelle la Société a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de NeurAxon pour une contrepartie en espèces de 1 750 \$. NeurAxon est une société de recherche en phase clinique axée sur le développement d'inhibiteurs sélectifs innovateurs de la synthèse d'oxyde nitrique comme nouveau traitement de la migraine et d'autres conditions.

L'acquisition a été comptabilisée suivant la méthode de l'acquisition et, en date du 1^{er} janvier 2015, les actifs acquis et les passifs pris en charge ainsi que les résultats d'exploitation figurent dans les présents états financiers consolidés. Le prix d'acquisition est réparti comme suit :

	\$
Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir à court terme	165
Immobilisations incorporelles	2 100
Actif d'impôt différé	565
Passif d'impôt différé	(565)
Total de l'actif net acquis	2 265
Contrepartie versée	(1 750)
Profit à l'acquisition	515

Dans le cadre de l'acquisition, la Société a acquis des actifs d'impôt de 21 132 \$ sur les attributs fiscaux totalisant 75 661 \$ qui n'ont pas été comptabilisés en totalité dans les états financiers consolidés. Étant donné que les activités de la Société n'ont démarré qu'en 2014, il règne de l'incertitude quant à savoir si des produits suffisants seront dégagés pour recouvrer ces actifs d'impôt différé. La Société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 565 \$ en fonction du passif d'impôt différé comptabilisé dans le cadre de la répartition du prix d'acquisition.

Règlement du prêt consenti à Origin

Le 24 juin 2015, Knight a acquis les actifs liés à Neuragen® en vertu d'une ordonnance de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse suivant un manquement d'Origin BioMed Inc. (« Origin ») aux termes de sa convention de prêt garanti conclue avec Knight. La juste valeur des actifs nets acquis pour régler le prêt consenti de 925 \$ a été réévaluée à 1 820 \$.

Dans le cadre de l'acquisition, Knight a émis 185 000 bons de souscription le 30 juin 2015 à l'intention de plusieurs parties prenantes d'Origin. Ces bons sont exerçables, sous réserve, dans certains cas, de l'atteinte de certains indices de référence financiers prescrits, pour une période de dix ans à un prix d'exercice de 10 \$ l'action. Les bons de souscription se sont vu attribuer une valeur de 161 \$ selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes fondé sur le respect probable de certaines conditions financières. Knight a comptabilisé un profit au règlement du prêt consenti de 382 \$, déduction faite des frais connexes de 352 \$.

Le 26 juin 2015, Knight a conclu un contrat de vente avec Synergy CHC Corp. (anciennement Synergy Strips Corp.) (« Synergy ») relativement aux droits de Neuragen® aux États-Unis. Aux termes de ce contrat, Knight recevra une contrepartie globale minimale de 1 498 \$ (1 200 \$ US) payable comme suit : i) 312 \$ (250 \$ US) à la clôture, ii) 312 \$ (250 \$ US) d'ici le 30 juin 2016, iii) 874 \$ (700 \$ US) payable en versements trimestriels égaux à 15 \$ (12,5 \$ US) ou 5 % des ventes nettes aux États-Unis, selon le plus élevé des deux montants, plus iv) 2 % des ventes nettes de Neuragen® aux États-Unis pour les 60 mois ultérieurs. Knight conserve les droits de Neuragen® au Canada et les droits mondiaux ailleurs qu'aux États-Unis. Knight a comptabilisé une perte de 230 \$ à la vente des droits de Neuragen® et d'autres actifs aux États-Unis.

6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un dépôt à terme d'un montant de 1 997 \$ [5 624 ILS] renouvelable mensuellement et portant intérêt à 0,05 %.

7. Titres négociables

Aux 31 décembre	2015 \$	2014 \$
Certificats de placement garanti, portant intérêt à des taux variant de 1,30 % à 1,76 % et venant à échéance à diverses dates, de janvier 2016 à décembre 2016	100 000	—
Dépôts à terme de 86 864 \$ US, portant intérêt à un taux de 0,60 % et venant à échéance à diverses dates, de janvier 2016 à juin 2016 (31 décembre 2014 : 115 000 \$ US, portant intérêt à 0,45 % et venant à échéance en septembre 2015)	120 219	133 412
Dépôts à terme portant intérêt à des taux variant de 0,20 % à 0,50 % et venant à échéance à diverses dates, de mars 2016 à juin 2016	13 507	—
	233 726	133 412

8. Créances

Aux 31 décembre	2015 \$	2014 \$
Créances clients et débiteurs	414	101
Intérêts à recevoir	1 626	633
Impôts indirects à recevoir	366	234
Crédit d'impôt à l'investissement remboursable (note 5)	165	—
Charges payées d'avance et autres créances	423	56
	2 994	1 024

9. Stocks

Aux 31 décembre	2015 \$	2014 \$
Matières premières	1 407	331
Produits en cours	37	—
Produits finis	16	271
	1 460	602

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des stocks totalisant 379 \$ ont été comptabilisés dans le coût des produits vendus.

10. Immobilisations incorporelles

	\$
Coût au 1 ^{er} janvier 2014	—
Acquisitions	909
Coût au 31 décembre 2014	909
Acquisitions	1 183
Acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (<i>note 5</i>)	2 100
Cessions	(911)
Écart de conversion	219
Coût au 31 décembre 2015	3 500
Cumul des amortissements au 1 ^{er} janvier 2014	—
Dotations aux amortissements	63
Cumul des amortissements au 31 décembre 2014	63
Dotations aux amortissements	94
Écart de conversion	23
Cumul des amortissements au 31 décembre 2015	180
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	846
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	3 320

11. Autres actifs financiers

Exercice clos le 31 décembre 2015	Valeur comptable au début de la période \$	Acquisitions \$	Désactualisation \$	Variations de la juste valeur \$	Cessions / remboursements d'un emprunt \$	Valeur comptable à la fin de la période \$	Autres actifs financiers courants \$	Autres actifs financiers non courants \$
Prêts et créances <i>i)</i>	37 566	35 491	6 985	7 510	(42 007)	45 545	13 206	32 339
Dérivés <i>i)</i>	1 562	6 395	—	567	(1 903)	6 621	1 903	4 718
Disponibles à la vente <i>ii)</i>	28 108	30 564	—	13 591	(38 225)	34 038	8 479	25 559
	67 236	72 450	6 985	21 668	(82 135)	86 204	23 588	62 616

Exercice clos le 31 décembre 2014

Prêts et créances <i>i)</i>	—	36 056	349	1 161	—	37 566	1 885	35 681
Dérivés <i>i)</i>	—	1 490	—	72	—	1 562	—	1 562
Disponibles à la vente <i>ii)</i>	—	19 224	—	9 054	(170)	28 108	8 204	19 904
	—	56 770	349	10 287	(170)	67 236	10 089	57 147

i) Prêts et dérivés 2015

Le 22 janvier 2015, la Société a conclu une convention de prêt garanti aux termes de laquelle elle a consenti à Synergy un prêt garanti de 7 423 \$ (6 000 \$ US) portant intérêt à un taux annuel de 15,0 % garanti en totalité par des actifs de Synergy. Le prêt, échéant le 20 janvier 2017, peut être prolongé pour une période maximale de deux ans supplémentaires si Synergy respecte certains objectifs en matière de produits des activités ordinaires et de rentabilité. Le taux d'intérêt pourrait baisser à 13,0 % si Synergy atteint certaines cibles en matière de mobilisation de capitaux propres. Dans le cadre de la transaction, Synergy a émis 4 595 187 actions ordinaires à l'intention de Knight et des bons de souscription de 10 ans permettant à celle-ci d'acheter jusqu'à 3 584 759 actions ordinaires additionnelles de Synergy à raison de 0,42 \$ (0,34 \$ US) par action. Le prêt a été comptabilisé initialement à une juste valeur relative de 5 938 \$ (4 800 \$ US), puis au coût amorti à un taux d'intérêt effectif de 23,4 %. Une juste valeur relative de 855 \$ (690 \$ US) a été attribuée aux actions ordinaires émises selon une juste valeur de 0,31 \$ (0,25 \$ US) par action ajustée selon un facteur de liquidité de 30 %. Une juste valeur relative de 633 \$ (510 \$ US) calculée selon le modèle de Black et Scholes a été attribuée aux bons de souscription selon une juste valeur de 0,31 \$ (0,25 \$ US) par action ajustée selon un facteur de liquidité de 30 %. Une variation de 5 % du facteur de liquidité entraînerait une variation de la juste valeur des actions ordinaires et des bons de souscription de respectivement 47 \$ et 48 \$.

Le 25 mars 2015, la Société a reçu un paiement anticipé de 9 971 \$ (7 969 \$ US) sur le prêt garanti qu'elle a consenti à CRH Medical Corporation (« CRH ») en 2014. Le 25 novembre 2015, la Société a reçu le remboursement anticipé du solde de 29 395 \$ (22 031 \$ US) sur le prêt garanti qu'elle a consenti à CRH, ainsi qu'une pénalité de remboursement anticipé de 1 250 \$ (940 \$ US) qui a été comptabilisée dans les autres produits du compte de résultat. Après la fin d'exercice, la Société a reçu, le 29 février 2016, 676 \$ (500 \$ US) de CRH en échange de l'abandon par la Société d'une option rattachée aux produits de CRH.

Le 30 mars 2015, dans le cadre d'un placement de 5 550 \$, la Société a acheté des débetures convertibles de Pediapharm Inc. (« Pediapharm ») pour un montant en capital de 1 250 \$. Les débetures convertibles portent intérêt à un taux annuel de 12,0 %, viennent à échéance le 30 mars 2019 et sont garanties en totalité par les actifs de Pediapharm à parts égales avec les autres prêteurs. Knight peut choisir de convertir en tout temps les débetures en actions ordinaires de Pediapharm au prix de 0,45 \$ par action ordinaire. Les débetures seront automatiquement converties en actions ordinaires au prix de conversion, si pendant vingt jours de Bourse consécutifs, les actions ordinaires s'échangent à un cours moyen pondéré d'au moins 0,60 \$ pour un volume cumulatif total d'au moins deux millions d'actions. De plus, Knight s'est vu attribuer 757 500 bons de souscription d'actions lui permettant de faire l'acquisition de 757 500 actions ordinaires

de Pediapharm à un prix d'exercice de 0,33 \$ l'action ordinaire pour une période de quatre ans jusqu'au 30 mars 2019 et à une juste valeur relative ayant été déterminée à 97 \$. Une valeur de 45 \$ a été attribuée à l'option de conversion. Selon les valeurs calculées d'après le modèle de Black et Scholes et le taux d'intérêt stipulé, le taux d'intérêt effectif des débetures convertibles est 16,1 %. Les débetures convertibles ont été comptabilisées initialement à leur juste valeur relative de 1 108 \$, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le 30 avril 2015, la Société a conclu une convention de prêt garanti aux termes de laquelle elle a consenti, le 4 juin 2015, à *Profound Medical Inc.* (« *Profound* ») un prêt garanti de 4 000 \$ portant intérêt à un taux annuel de 15,0 % échéant le 3 juin 2019. Le prêt prévoit un congé de paiement de deux ans pendant lequel aucun remboursement d'intérêts ou de capital n'est requis. Le prêt peut être prolongé jusqu'à quatre périodes consécutives de douze mois supplémentaires si *Profound* atteint certains seuils de produits des activités ordinaires. Dans le cadre de la transaction, *Knight* s'est vu attribuer 1 717 450 actions ordinaires de *Profound*. En outre, *Knight* a droit à une redevance de 0,5 % des ventes nettes de *Profound* jusqu'à l'échéance du prêt. Le prêt a été comptabilisé initialement à une juste valeur relative de 2 800 \$, puis au coût amorti à un taux d'intérêt effectif de 31,4 %. Une juste valeur relative de 1 200 \$ a été attribuée aux actions ordinaires selon une juste valeur de 1,50 \$ par action ajustée selon un facteur de liquidité de 30 %. Une variation de 5 % du facteur de liquidité entraînerait une variation de la juste valeur des actions de 39 \$.

Le 25 juin 2015, la Société a conclu une convention de prêt garanti aux termes de laquelle elle a consenti à *Pro Bono Bio PLC* (« *Pro Bono Bio* ») un prêt garanti de 18 521 \$ (15 000 \$ US) portant intérêt à un taux annuel de 12,0 % et échéant le 25 juin 2018. Si *Pro Bono Bio* atteint certaines cibles de mobilisation de capitaux propres, le taux d'intérêt pourrait baisser à 10,0 %, auquel cas *Knight* recevrait une commission payable au comptant ou en actions, au choix de *Pro Bono Bio*, variant de 2 472 \$ (2 000 \$ US) à 3 399 \$ (2 750 \$ US) ainsi que des bons de souscription visant l'acquisition de 750 actions ordinaires de *Pro Bono Bio* à un prix d'exercice de 3 708 \$ (3 000 \$ US) l'action. Le prêt a été comptabilisé initialement à la juste valeur, diminué des coûts de transaction de 18 199 \$ (14 725 \$ US), puis au coût amorti à un taux d'intérêt effectif de 13,3 %.

Le 25 juin 2015, la Société a conclu une convention de prêt garanti aux termes de laquelle elle a consenti à *Extenway Solutions Inc.* (« *Extenway* ») un prêt garanti de

800 \$ portant intérêt à un taux annuel de 15,0 % échéant le 24 juin 2021. Le 21 décembre 2015, un séquestre a été nommé relativement à la majorité des actifs d'*Extenway* suivant les instructions d'un autre créancier garanti. En raison de l'incertitude quant à la capacité de la Société à recouvrer les montants du capital et des intérêts, une perte de 802 \$ a été comptabilisée.

Le 7 juillet 2015, la Société a reçu 240 000 options sur actions (240 000 options sur actions en 2014) de *Medicare Inc.* d'une durée de cinq ans et assorties d'un prix d'exercice de 2,50 \$ l'option (1,90 \$ l'option en 2014), en guise d'honoraires pour des services consultatifs fournis sur une période d'un an. La juste valeur des options sur actions totalisait 569 \$ (473 \$ en 2014) et a été calculée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, et un montant correspondant a été inscrit dans les produits différés. Les produits sont comptabilisés sur la durée du contrat. *Knight* recevra des options sur actions additionnelles pendant la durée de l'entente. *Medicare Inc.* est une société ouverte inscrite à la Bourse de croissance TSX sous le symbole « *MPH.V* ».

Le 5 août 2015, *Knight* a consenti un prêt garanti de 1 318 \$ (1 000 \$ US) à *Ember Therapeutics Inc.* (« *Ember* »), lequel porte intérêt à un taux annuel de 12,5 % pour une durée d'un an. Le taux d'intérêt effectif de ce prêt était de 18,1 %. Le 14 août 2015, *Knight* a cédé à la fiducie *Bloom Burton Healthcare Lending Trust* un montant en capital du prêt de 654 \$ (500 \$ US).

Le 12 novembre 2015, la Société a consenti à *Synergy* un prêt garanti supplémentaire de 7 319 \$ (5 500 \$ US) qui porte intérêt à un taux annuel de 15,0 % et vient à échéance le 11 novembre 2017. Dans le cadre de la transaction qui a eu lieu le 12 novembre 2015, *Knight* a émis 5 550 625 actions ordinaires de *Synergy*. *Knight* a également reçu des bons de souscription de 10 ans lui permettant d'acheter jusqu'à 4 547 243 actions de *Synergy* à 0,65 \$ (0,49 \$ US) l'action. Le prêt a été comptabilisé initialement à une juste valeur relative de 4 214 \$ (3 167 \$ US), puis au coût amorti à un taux d'intérêt effectif de 62,4 %. Une juste valeur relative de 1 667 \$ (1 250 \$ US) a été attribuée aux actions ordinaires selon une juste valeur de 0,45 \$ (0,34 \$ US) par action ajustée selon un facteur de liquidité de 30 %. Une juste valeur relative de 1 188 \$ (890 \$ US) a été attribuée aux bons de souscription selon le modèle de Black et Scholes fondé sur une juste valeur par action de 0,45 \$ (0,34 \$ US) ajustée selon un facteur de liquidité de 30 %. Une variation de 5 % du facteur de liquidité entraînerait une variation de la juste valeur des actions ordinaires et des bons de souscription de respectivement 56 \$ et 61 \$.

Le 13 novembre 2015, la Société a acheté des débetures convertibles garanties de premier rang d'Antibe Therapeutics Inc. (« Antibe ») pour un montant en capital de 500 \$ dans le cadre d'un placement privé de 2 600 \$. Les débetures portent intérêt à un taux annuel de 10,0 %, viennent à échéance le 15 octobre 2018 et sont garanties par les actifs d'Antibe. Knight peut choisir de convertir en tout temps les débetures en actions ordinaires d'Antibe au prix de 0,22 \$ l'action ordinaire. En outre, Knight a émis 1 000 000 de bons de souscription d'actions visant l'acquisition de 1 000 000 d'actions ordinaires d'Antibe à un prix d'exercice de 0,31 \$ l'action ordinaire, pouvant être exercés jusqu'au 15 octobre 2018 et à une juste valeur relative ayant été déterminée à 60 \$. Une valeur de 140 \$ a été attribuée à l'option de conversion. Le taux d'intérêt effectif des débetures est 45,1 %. Les débetures ont été comptabilisées initialement à leur juste valeur relative de 270 \$. Une variation de 5 % du facteur de liquidité entraînerait une variation de la juste valeur des bons de souscription.

Le 10 décembre 2015, la Société a versé une première tranche de 685 \$ (500 \$ US) d'un prêt garanti jusqu'à concurrence de 5 440 \$ (4 000 \$ US) à 60° Pharmaceuticals LLC (« 60P »). Le prêt portera intérêt à un taux annuel de 15,0 % et viendra à échéance le 31 décembre 2020. Dans le cadre de la transaction, Knight recevra une part de la totalité des produits découlant de l'homologation réussie des produits de 60P aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Le prêt a été comptabilisé initialement à une juste valeur de 685 \$ (500 \$ US), puis au coût amorti à un taux d'intérêt effectif de 15,0 %. En décembre 2015, 60P respectait certaines conditions requises lui permettant de recevoir la deuxième tranche de 2 095 \$ (1 500 \$ US) de Knight. Le 4 janvier 2016, la deuxième tranche a été versée à 60P.

2014

Le 25 juin 2014, la Société a consenti un prêt garanti de 850 \$ à Origin, lequel porte intérêt à un taux annuel de 15,0 % et vient à échéance le 25 juin 2017. Le prêt est garanti par un droit grevant les actifs d'Origin. Des bons de souscription ont été émis à l'intention de Knight visant l'acquisition de 698 483 actions privilégiées d'Origin, à un prix de 0,0794 \$ l'action. Il a été établi par la direction que les bons de souscription avaient une valeur limitée et, par conséquent, ils n'ont pas été comptabilisés dans les présents états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le 3 juillet 2014, la Société a consenti à Apicore Inc. et Apigen Investments Limited (collectivement, « Apicore ») un prêt garanti de 6 912 \$ (6 500 \$ US) portant intérêt à un taux annuel de 12,0 % et venant à échéance le 30 juin 2018. Le prêt est garanti par un droit grevant les actifs américains d'Apicore. La Société a également reçu 812 500 bons de souscription d'Apicore, à un prix d'exercice de 0,01 \$ le bon de souscription, visant l'acquisition d'une participation de 8,125 % dans Apicore. Le prêt et les bons de souscription ont été comptabilisés initialement à leur juste valeur relative. Les bons de souscription sont évalués à 1 017 \$ (952 \$ US), et le taux d'intérêt effectif du prêt s'élève à 21,5 %. Les bons de souscription sont comptabilisés au coût étant donné qu'il n'y a pas de valeur à la cote pour ces instruments sur un marché actif. La juste valeur des bons de souscription n'a pas été présentée puisqu'elle ne peut pas être établie de façon fiable. La composante prêt a été comptabilisée initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Signet Healthcare Partners (« Signet »), société de capital-investissement, détient une participation dans Apicore. Un associé de Signet siège aussi au conseil d'administration de Knight.

Le 1^{er} décembre 2014, la Société a consenti un prêt garanti de 34 032 \$ (30 000 \$ US) à CRH, lequel porte intérêt à un taux annuel de 10 %. Le prêt, utilisé pour financer l'acquisition de Gastroenterology Anesthesia Associates, LLC et ses entreprises connexes, collectivement un fournisseur de services d'anesthésie établi au sud-est des États-Unis (« GAA »), vient à échéance le 1^{er} décembre 2016 et était garanti par un droit grevant les actifs de CRH et de GAA. Le prêt a été réduit par des frais financiers et autres frais réalisés par la Société totalisant 1 688 \$ (1 491 \$ US). La Société a également reçu 3 millions d'actions ordinaires de CRH dans le cadre du prêt consenti. CRH est une société ouverte inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « CRH ». Le prêt et les actions ordinaires ont été comptabilisés initialement à leur juste valeur relative, calculée selon le cours de clôture des actions en date du 28 novembre 2014 à 1,04 \$ l'action et à un taux d'intérêt effectif de 18,2 %. Dans le cadre du prêt conclu le 1^{er} décembre 2014, la Société a reçu des « honoraires annuels » totalisant 992 \$ (876 \$ US), qui ont été comptabilisés dans les produits différés et seront réalisés sur une période de un an dans les autres produits. Ces honoraires étaient rattachés à une lettre de confort fournie par la Société à CRH qui appuie le financement de certaines obligations au titre de la clause d'indexation sur les bénéfices futurs de CRH.

ii) Placements disponibles à la vente

2015

Au cours de l'exercice, la Société a investi 29 737 \$ (14 552 \$ en 2014) dans des fonds du secteur des sciences de la vie. La Société a évalué la juste valeur des fonds au 31 décembre 2015 selon leur valeur liquidative et a comptabilisé un profit latent de 5 992 \$ (4 593 \$ en 2014) dans les autres éléments du résultat global. Un escompte de 5 % de la valeur liquidative des fonds entraînerait une baisse d'environ 1 301 \$ (728 \$ en 2014) de la juste valeur.

Au cours de l'exercice, la Société a reçu des distributions de 19 049 \$ (15 163 \$) liées à son placement dans le New Emerging Medical Opportunities Fund II, Ltd. (« NEMO II ») de Sectoral Asset Management Inc.'s (« Sectoral ») dans le cadre d'une distribution partielle du fonds. La Société avait investi un montant de 13 359 \$ (12 267 \$ US), qui comprend 538 \$ (504 \$ US) au titre des frais engagés avant la distribution partielle du fonds. La Société a comptabilisé un profit de 6 979 \$ découlant des distributions.

Au cours de l'exercice, la Société a également acheté des actions ordinaires de sociétés ouvertes totalisant 11 360 \$ (2 207 \$ en 2014). La Société a évalué la juste valeur du placement selon le cours de clôture des actions au 31 décembre 2015 et a comptabilisé une perte latente de 1 065 \$ (profit de 255 \$ en 2014) dans les autres éléments du résultat global. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la Société a cédé des actions ordinaires de sociétés ouvertes pour un montant de 19 758 \$ (170 \$ en 2014) et a réalisé un profit de 8 402 \$ (31 \$ en 2014).

2014

Comme il a déjà été mentionné à la note 11 i) portant sur CRH, pour 2014, la Société a évalué la juste valeur des actions selon le cours de clôture et a comptabilisé un profit latent de 3 020 \$ dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

12. Participation dans une entreprise associée

	31 décembre 2015 \$
Valeur comptable au début de l'exercice	—
Ajouts au cours de l'exercice	82 001
Quote-part du résultat net pour l'exercice, compte non tenu des ajustements	2 634
Amortissement des ajustements de la juste valeur	(1 593)
Quote-part du résultat net pour l'exercice	1 041
Dividendes	(2 015)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	81 027

Le 9 septembre 2015, Knight a acquis une participation de 28,3 % dans Medison Biotech (1995) Ltd. (« Medison »), société pharmaceutique spécialisée, détenue par des intérêts privés, et établie en Israël. La contrepartie versée au titre de la participation dans Medison s'est élevée à 82 001 \$, ce qui comprend la juste valeur de 10 330 884 actions ordinaires de Knight émises à Medison et à l'actionnaire détenant le contrôle, soit environ 10 % des capitaux propres de Knight plus la contrepartie éventuelle. Knight pourrait accorder jusqu'à 660 000 actions supplémentaires (soit 250 000 actions, 250 000 actions plus 410 000 options, ou 500 000 options) si Medison respecte certaines cibles financières pour les exercices 2015 et 2016. La juste valeur de la contrepartie éventuelle a été estimée à 1 100 \$ et a été comptabilisée dans le coût du placement et un montant compensatoire a été comptabilisé dans le surplus d'apport. L'estimation de la juste valeur est fondée sur les projections de flux de trésorerie de Medison. Les options potentielles ont été évaluées à 4,56 \$ l'action au moyen du modèle de Black et Scholes et des hypothèses ci-dessous :

Moyenne pondérée	Exercice clos le 31 décembre 2015
Taux d'intérêt sans risque	1,49 %
Taux de rendement	Néant
Facteur de volatilité	50 %
Durée prévue (en années)	10

En outre, la Société a engagé des coûts de transaction d'un montant de 217 \$ qui ont été incorporés dans le coût du placement.

La participation acquise dans Medison représente un placement faisant l'objet d'une influence notable qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date de l'acquisition, soit le 9 septembre 2015. Le placement a d'abord été comptabilisé au coût, mais a été ajusté par la suite pour tenir compte de la quote-part de la Société dans le résultat net de Medison. La quote-part de la Société a été ajustée pour refléter l'amortissement des ajustements de réévaluation de la juste valeur relative à la quote-part de l'actif net identifiable de Medison acquis par la Société et l'incidence fiscale sur le résultat distribuable.

Le coût total a été affecté à la quote-part de la Société des actifs nets identifiables acquis, y compris les immobilisations incorporelles, selon leur juste valeur au moyen de la méthode de l'acquisition, et l'écart en découlant a été comptabilisé comme goodwill lié à l'entreprise associée et a été inclus dans la valeur comptable de la participation.

La Société présente les principales informations financières tirées des états financiers consolidés de Medison pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 conformes aux PCGR d'Israël en nouveaux shekels israéliens (ILS) convertis en IFRS et en dollars canadiens aux fins de présentation de l'information :

Données tirées du compte de résultat de Medison	Pour la période du 9 septembre 2015 au 31 décembre 2015 \$
Produits des activités ordinaires	64 044
Résultat net de la période	9 391
Données tirées du bilan de Medison	Au 31 décembre 2015 \$
Actifs courants	131 876
Actifs non courants	58 972
Total de l'actif	190 848
Passifs courants	96 893
Passifs non courants	15 593
Total du passif	112 486

Après la fin de l'exercice, la Société a reçu un dividende de 2 423 \$ (7 068 ILS).

13. Fournisseurs et charges à payer

Aux 31 décembre	2015 \$	2014 \$
Dettes fournisseurs	39	591
Charges à payer	2 377	1 499
	2 416	2 090

14. Transactions entre parties liées

i) Emprunt contracté auprès d'une partie liée

Le 21 janvier 2014, Long Zone Holdings Inc. (« Long Zone ») (auparavant 3487911 Canada Inc.), société contrôlée par le président, chef de la direction et actionnaire de la Société, a consenti à la Société une facilité de crédit renouvelable non garantie jusqu'à concurrence de 5 000 \$ pour répondre aux besoins en matière de fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise. La facilité de crédit est arrivée à échéance deux ans après la date d'émission et porte intérêt à un taux égal au taux préférentiel majoré de 4 %. Le 20 février 2014, la Société a prélevé 2 500 \$ sur sa facilité de crédit. L'emprunt de 2 500 \$ et les intérêts connexes de 23 \$ ont été entièrement remboursés le 8 avril 2014.

ii) Partenaire américain pour l'Impavido®

Le 28 septembre 2015, Knight a conclu une entente de distribution exclusive avec Profounda, Inc. (« Profounda ») pour commercialiser l'Impavido® (miltéfosine), traitement par voie orale pour la leishmaniose viscérale, muqueuse ou cutanée, aux États-Unis. Aux termes de l'entente, Profounda sera chargée de diriger toutes les activités commerciales relatives à l'Impavido® aux États-Unis en contrepartie d'une part des ventes nettes américaines. Profounda est une société liée au président et chef de la direction et actionnaire de la Société.

iii) Services administratifs

Pharmascience Inc., société contrôlée par le président, chef de la direction et actionnaire de la Société, a fourni des services administratifs à la Société totalisant environ 24 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (environ 20 \$ en 2014).

15. Capital social

i) Capital social

Le capital social autorisé de la Société englobe un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, qui peuvent être émises à l'occasion en une ou plusieurs séries, sans valeur nominale. Le capital social émis et en circulation de Knight se présente comme suit :

	Nombre d'actions ordinaires	\$
Solde au 1^{er} janvier 2015	90 818 595	341 065
Actions émises à l'exercice d'une option de surallocation, déduction faite des coûts et compte tenu de l'impôt différé de 2 155 \$ <i>iii)</i>	1 932 420	14 573
Actions émises par suite d'une participation dans une entreprise associée (<i>note 12</i>)	10 330 884	80 684
Actions émises par suite de l'exercice d'options sur actions <i>iv)</i>	170 000	1 487
Actions émises à l'exercice des bons de souscription à titre de rémunération <i>ii)</i>	169 360	930
Actions émises par suite des paiements fondés sur des actions	43 101	332
Actions émises dans le cadre du régime d'achat d'actions <i>v)</i>	10 007	77
Solde au 31 décembre 2015	103 474 367	439 148
Solde au 1^{er} janvier 2014	1	—
Actions émises aux termes de la convention de séparation d'entreprises (<i>note 1</i>)	22 036 059	11 909
Actions émises à l'exercice des bons de souscription, déduction faite des coûts et de l'impôt différé <i>ii)</i>	55 728 580	245 735
Actions émises à l'exercice des bons de souscription à titre de rémunération <i>ii)</i>	112 906	620
Actions émises par suite du financement, déduction faite des coûts et de l'impôt différé <i>iii)</i>	12 882 800	83 072
Actions émises à l'acquisition des droits relatifs aux produits <i>vii)</i>	53 763	294
Actions émises en vertu du régime d'achat d'actions <i>v)</i>	4 486	30
Prêts consentis pour achat d'actions <i>viii)</i>	—	(595)
Solde au 31 décembre 2014	90 818 595	341 065

ii) Bons de souscription échangés contre des actions ordinaires

2015

Le 24 février 2015, 169 360 bons de souscription ont été échangés, pour un produit total de 635 \$. Les bons de souscription à titre de rémunération ont été émis dans le cadre du placement décrit ci après, qui a eu lieu le 19 mars 2014.

2014

Le 19 mars 2014, la Société a émis 21 428 580 bons de souscription spéciaux (les « bons de souscription spéciaux ») à un prix de 3,50 \$ par bon de souscription spécial, représentant pour Knight un produit brut totalisant 75 000 \$ (le « placement »). Long Zone a acheté 6 052 739 bons de souscription spéciaux aux termes du placement, pour un montant de 21 523 \$. Joddes Limited, entité liée au président, chef de la direction et actionnaire de la Société, a acheté 1 127 542 bons de souscription spéciaux aux termes du placement, pour un montant de 3 946 \$.

Le 10 avril 2014, la Société a émis 34 300 000 bons de souscription spéciaux additionnels (les « bons de souscription spéciaux additionnels ») à un prix de 5,25 \$ par bon de souscription spécial additionnel, pour un produit brut total de 180 075 \$. Outre la contrepartie payée, les modalités des bons de souscription spéciaux additionnels étaient sensiblement les mêmes que celles des bons de souscription spéciaux. Long Zone a acheté 7 620 000 des 34 300 000 bons de souscription spéciaux additionnels vendus aux termes du placement de bons de souscription spéciaux additionnels, pour un montant de 40 005 \$.

Tous les bons de souscription spéciaux et bons de souscription spéciaux additionnels ont été convertis en actions ordinaires au cours du deuxième trimestre de 2014.

Dans le cadre de l'émission des bons de souscription spéciaux le 19 mars 2014, la Société a aussi émis à l'intention des preneurs fermes 282 266 options de rémunération de la Société qui ont ensuite été échangées contre 282 266 bons de souscription à titre de rémunération, lesquels pouvaient être échangés contre une action ordinaire de Knight en tout temps jusqu'au 19 mars 2015 à un prix d'exercice équivalant à 3,75 \$ par bon de souscription à titre de rémunération. Le 28 octobre 2014, 112 906 bons de souscription ont été échangés, pour un produit total de 423 \$.

La juste valeur des options de rémunération, soit 1,74 \$ par option de rémunération, a été estimée à la date d'attribution au moyen du modèle de Black et Scholes et des hypothèses ci-dessous :

Moyenne pondérée

Taux d'intérêt sans risque	0,95 %
Taux de rendement	Néant
Facteur de volatilité	60 %
Durée prévue (en années)	1

iii) Actions émises dans le cadre d'un placement et exercice d'une option de surallocation

2015

Le 14 janvier 2015, les preneurs fermes ont acheté 1 932 420 actions ordinaires supplémentaires de la Société à un prix de 6,75 \$ l'action par suite de l'exercice intégral de l'option de surallocation (l'« option de surallocation ») dans le cadre du placement (le « placement d'actions ») ayant eu lieu le 22 décembre 2014 décrit ci-après. L'exercice intégral de l'option de surallocation a dégagé un produit brut de 13 044 \$, pour un produit brut total de 100 003 \$ tiré du placement d'actions.

2014

Actions émises dans le cadre d'un placement

Le 22 décembre 2014, la Société a conclu le placement d'actions ordinaires de Knight (les « actions ordinaires »), pour un produit brut d'environ 86 959 millions de dollars. Une tranche supplémentaire de 12 882 800 actions ordinaires à un prix de 6,75 \$ l'action ordinaire a été émise. Long Zone a acheté 719 259 actions ordinaires dans le cadre du placement d'actions, et le chef des finances de la Société a acheté 10 000 actions ordinaires. En outre, les preneurs fermes disposaient d'une option, exerçable pendant une période de 30 jours suivant la date du placement, qui leur permettait d'acheter un total de 1 932 420 actions ordinaires supplémentaires au prix d'offre afin de couvrir les surallocations, le cas échéant, et à des fins de stabilisation du marché.

Les coûts d'émission relatifs au placement de bons de souscription spéciaux, au placement de bons de souscription spéciaux additionnels et au placement d'actions ont totalisé 15 249 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

iv) Régime d'options sur actions

La Société offre un régime d'options sur actions réglé en instruments de capitaux propres (le « régime ») à certains de ses salariés, administrateurs et dirigeants. Le nombre total maximal d'actions réservées pour émission aux termes du régime ne doit jamais excéder 10 % des actions en circulation à la date d'attribution d'une option, et la période de l'option peut durer jusqu'à dix ans à compter de sa date d'attribution. Le conseil d'administration ou son comité désigné peut déterminer à quel moment une option deviendra exerçable et peut établir que l'option sera exerçable immédiatement après la date d'attribution, en tranches ou selon un calendrier d'acquisition. Généralement, les options ont une échéance de sept ans et les droits s'acquièrent sur un an pour les administrateurs et sur trois ans pour les salariés.

La Société a comptabilisé une charge de rémunération de 4 421 \$ (1 805 \$ en 2014), ainsi qu'un montant correspondant dans le surplus d'apport par suite de l'exercice d'options sur actions. La Société a établi la juste valeur moyenne pondérée des options à 3,94 \$ (3,29 \$ en 2014) au moyen du modèle de Black et Scholes et des hypothèses ci-dessous :

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré	1,47 %	1,85 %
Taux de rendement	Néant	Néant
Facteur de volatilité moyen pondéré	56,3 %	57,6 %
Taux d'extinction annualisé	3,6 %	2,5 %
Durée prévue moyenne pondérée	6 ans	7 ans

La volatilité a été établie au moyen du cours historique de l'action de la Société et de sociétés semblables.

	Exercice clos le 31 décembre 2015		Exercice clos le 31 décembre 2014	
	Nombre d'options sur actions #	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options sur actions #	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début de l'exercice	1 644 720	5,62	—	—
Options attribuées	1 348 263	8,25	1 644 720	5,62
Options exercées	(170 000)	5,49	—	—
Options échues/faisant l'objet d'une renonciation	7 500	7,25	—	—
Solde à la fin de l'exercice	2 815 483	6,89	1 644 720	5,62
Options exerçables à la fin de l'exercice	664 907	6,10	30 000	5,43

Le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice était de 8,03 \$ l'action (néant en 2014).

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les options sur actions de la Société en circulation au 31 décembre 2014 :

Options en circulation				Options exerçables	
Fourchette des prix d'exercice \$	Nombre d'options sur actions #	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options sur actions #	Prix d'exercice moyen pondéré \$
de 5,20 à 6,00	1 467 220	5,45	5,63	562 407	5,63
de 6,69 à 7,25	32 500	6,46	7,12	2 500	6,69
de 7,76 à 8,75	1 315 763	6,70	8,28	100 000	8,75
	2 815 483	6,04	6,89	664 907	6,10

v) Régime d'achat d'actions

La Société offre un régime d'achat d'actions (le « régime d'achat d'actions ») permettant aux administrateurs et aux salariés d'acheter au cours du marché des actions ordinaires émises sur le capital autorisé. Les employés peuvent verser jusqu'à concurrence de 10 % de leur salaire et les administrateurs peuvent verser jusqu'à 10 \$ par année. La Société verse, sous forme d'actions ordinaires, un montant équivalant à 25 % de la cotisation d'un salarié ou d'un administrateur, à condition que le salarié continue de travailler au sein de la Société ou que l'administrateur continue de siéger au conseil d'administration et détienne les actions initiales pendant deux ans à compter de la date d'achat initiale. Les cotisations de la Société en actions ordinaires sont calculées selon la valeur initiale de l'action ordinaire à la date d'achat initiale ou la valeur de l'action ordinaire à la date de cotisation de la Société, si celle-ci est inférieure. Au cours de l'exercice, ce régime a été modifié à la suite de l'augmentation du nombre total d'actions ordinaires réservées à des fins d'émission aux termes du régime pour passer de 200 000 actions ordinaires à 1 % des actions ordinaires en circulation de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, 10 007 actions (4 486 actions en 2014) ont été émises sur le capital autorisé à la juste valeur marchande en vertu du régime d'achat d'actions, pour un produit totalisant 77 \$ (30 \$ en 2014). Au 31 décembre 2015, 916 434 actions ordinaires (195 514 actions ordinaires en 2014), réservées aux termes d'ententes d'achat d'actions, étaient disponibles en vertu du régime.

vi) Bons de souscription

Comme il est mentionné à la note 5, le 24 juin 2015, Knight a acquis les actifs liés à Neuragen® suivant un manquement d'Origin aux termes de sa convention de prêt garanti conclue avec Knight. La Société a émis 185 000 bons de souscription le 30 juin 2015 à plusieurs parties prenantes d'Origin. Ces bons sont exerçables, dans certains cas sous réserve de l'atteinte de certains indices de référence financiers prescrits à un prix d'exercice de 10,00 \$ par action. La Société a évalué les bons de souscription émis sur le respect probable de certaines conditions financières. Les bons de souscription qui n'atteindront probablement pas leurs indices de référence financiers prescrits se sont vu attribuer une valeur nulle. Les autres bons de souscription se sont vu attribuer une valeur de 4,14 \$ l'option (161 \$ au total) selon le modèle d'évaluation des options de Black Scholes et les hypothèses suivantes :

Moyenne pondérée	Exercice clos le 31 décembre 2015
Taux d'intérêt sans risque	1,73 %
Taux de rendement	Néant
Facteur de volatilité	60 %
Durée prévue (en années)	10

vii) Actions émises dans le cadre de l'acquisition des droits relatifs aux produits

Le 2 septembre 2014, dans le cadre de l'acquisition des droits relatifs aux produits, la Société a émis 53 763 actions ordinaires à un prix de 5,47 \$ l'action ordinaire, pour une contrepartie totale de 294 084 \$.

viii) Prêts consentis pour achat d'actions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, certains employés participants ont reçu un montant de 595 \$ sous forme de prêt consenti pour l'achat d'actions portant intérêt à un taux annuel de 1 %, aux fins du financement de l'acquisition de 150 053 actions ordinaires, y compris des bons de souscription d'actions se rapportant au placement convertis en actions ordinaires au cours de l'exercice. Les obligations des employés sont garanties par une entente aux termes de laquelle les employés donnent en nantissement à la Société les titres qu'ils ont acquis, jusqu'à ce que les prêts individuels soient remboursés. Les prêts consentis pour l'achat d'actions doivent être remboursés à la Société au moment de la vente des actions ordinaires ou de la cessation d'emploi, pourvu que certaines conditions soient remplies. Ces prêts ont été comptabilisés dans le capital social.

16. Cumul des autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 décembre	2015 \$	2014 \$
Profit réalisé reclassé au compte de résultat, déduction faite de l'impôt de 1 345 \$	(8 654)	—
Profits latents nets sur les placements disponibles à la vente, déduction faite de l'impôt de 1 629 \$ (1 101 \$ au 31 décembre 2014)	13 851	6 768
Gain latent sur la conversion des états financiers d'établissements à l'étranger	30 758	3 199
	35 955	9 967

17. Charges au titre des avantages du personnel

Exercices clos les 31 décembre	2015 \$	2014 \$
Salaires	1 981	1 428
Primes	143	687
Indemnité de cessation d'emploi	34	—
Régimes incitatifs à base d'actions	3 642	1 805
	5 800	3 920

La rémunération totale des principaux dirigeants, y compris les administrateurs, était la suivante :

Exercices clos les 31 décembre	2015 \$	2014 \$
Salaires	848	302
Primes	113	592
Jetons de présence	60	36
Régimes incitatifs à base d'actions	3 738	1 657
	4 759	2 587

18. Résultat par action

De base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Exercices clos les 31 décembre	2015 \$	2014 \$
Résultat net	34 167	125 859
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	96 191 285	57 248 473
Résultat de base par action	0,36 \$	2,20 \$

Dilué

Le résultat dilué par action a été calculé après l'ajustement du nombre moyen pondéré d'actions utilisé dans le calcul de base pour réaliser la conversion des actions potentiellement dilutives. Une action potentiellement dilutive pour la Société s'entend d'options sur actions des salariés (bons de souscription à titre de rémunération et options sur actions des salariés en 2014) où le prix d'exercice est inférieur au cours de marché moyen des actions de la Société au cours de l'exercice.

Exercices clos les 31 décembre	2015 \$	2014 \$
Résultat net	34 167	125 859
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	96 191 285	57 248 473
Ajustement tenant compte des options sur actions des salariés (bons de souscription à titre de rémunération et options sur actions des salariés en 2014)	340 819	47 243
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (dilué)	96 532 104	57 295 716
Résultat dilué par action	0,35 \$	2,20 \$

19. Impôts sur le résultat

i) Compte de résultat consolidé

Exercices clos les 31 décembre	2015 \$	2014 \$
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	4 763	4 423
Ajustements de l'impôt exigible de l'exercice précédent	(2 824)	—
Impôt différé		
Lié à la naissance et au renversement des différences temporaires	910	772
Charge d'impôt comptabilisée dans le compte de résultat	2 849	5 195

ii) État des autres éléments du résultat global consolidé

Exercices clos les 31 décembre	2015 \$	2014 \$
Charge d'impôt différé liée au profit latent sur les actifs financiers disponibles à la vente comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice	(817)	1 101
Charge d'impôt comptabilisée au titre des autres éléments du résultat global	(817)	1 101

iii) Capitaux propres consolidés

Recouvrement d'impôt différé lié aux éléments comptabilisés dans les capitaux propres au cours de l'exercice :

Exercices clos les 31 décembre	2015 \$	2014 \$
Frais d'émission d'actions	(4 029)	(1 873)
Recouvrement d'impôt comptabilisé dans les capitaux propres	(4 029)	(1 873)

iv) Rapprochement de la charge d'impôt et du bénéfice comptable multiplié par le taux d'imposition de la Société

Exercices clos les 31 décembre	2015 \$	2014 \$
Bénéfice comptable avant impôt	37 016	131 054
Au taux d'imposition prévu par la loi au Canada de 26,9 %	9 957	35 253
Charges non déductibles à des fins fiscales	97	88
Ajustements de l'impôt exigible de l'exercice précédent	(2 824)	—
Comptabilisation d'attributs fiscaux non comptabilisés antérieurement	(3 440)	—
Utilisation des pertes d'impôt non comptabilisées antérieurement	(271)	—
Avantage fiscal non comptabilisé sur divers actifs d'impôt différé	(556)	1 428
Effet de l'impôt comptabilisé à des taux différents du taux d'imposition du Canada	(204)	(31 523)
Autres	90	(51)
Charge d'impôt comptabilisée dans le compte de résultat au taux d'impôt effectif de 7,7 % (3,96% en 2014)	2 849	5 195

v) L'impôt différé est lié à ce qui suit :

	Bilan consolidé		État du résultat global consolidé	
	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Frais de financement	2 451	3 088	806	772
Réévaluation des placements disponibles à la vente	(284)	(1 101)	—	—
Prêts	(233)	1 345	1 578	(1 345)
Produits différés	—	245	245	(245)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(521)	157	(364)	(157)
Réévaluation des instruments dérivés et autres	(594)	(321)	273	321
Pertes pouvant être portées en réduction du résultat fiscal futur	10 832	—	(10 832)	—
Dépenses de RS&DE pouvant être portées en réduction du résultat fiscal futur	5 877	—	(5 877)	—
Crédits d'impôt à l'investissement	1 235	—	(1 235)	—
Autres	(323)	3	326	(2)
Impôt différé	19 482	3 416	(15 080)	(656)
Provision pour moins-value	(17 141)	(3 416)	15 990	1 428
Charge d'impôt différée			910	772
Actifs d'impôt différé, montant net	2 341	—		

L'impôt différé est présenté comme suit dans le bilan consolidé :

	2015 \$	2014 \$
Actifs d'impôt différé	2 527	—
Passifs d'impôt différé	(186)	—
Actifs d'impôt différé, montant net	2 341	—

Certains actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au cours de l'exercice. Compte tenu du fait qu'il s'agit du deuxième exercice de la Société, celle-ci ne peut garantir qu'elle dégagera assez de bénéfices à l'avenir qui lui permettront de récupérer ces actifs d'impôt différé. Si la Société était en mesure de comptabiliser la totalité des actifs d'impôt différé non comptabilisés, son bénéfice augmenterait de 15 990 \$.

Rapprochement des passifs d'impôt différé, montant net

	2015 \$	2014 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	—	—
Charge d'impôt comptabilisée en résultat net au cours de l'exercice	(910)	(772)
Recouvrement (charge) d'impôt comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice	817	(1 101)
Recouvrement d'impôt comptabilisé dans les capitaux propres au cours de l'exercice	2 155	1 873
Autres	279	—
Solde au 31 décembre 2015	2 341	—

20. Information sectorielle

La Société n'a qu'un secteur à présenter, dont la principale activité commerciale a trait au développement, à l'acquisition, à l'achat et à la vente de droits sous licence, à la commercialisation et à la distribution de produits pharmaceutiques novateurs, de produits liés à la santé et d'appareils médicaux au Canada et partout dans le monde.

21. Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs et sont présentés à la juste valeur sur une base récurrente dans le tableau ci-dessous :

Actifs financiers – juste valeur

Au 31 décembre	Hiérarchie des justes valeurs niveau	Valeur comptable et juste valeur	
		2015 \$	2014 \$
Actifs financiers			
Titres négociables	2	233 726	133 412
Autres actifs financiers			
Placements disponibles à la vente dans des titres	3	8 478	8 204
Placements disponibles à la vente dans des fonds	3	25 560	19 904
Instruments dérivés	3	6 621	456
		274 385	161 976

Au 31 décembre 2015, la juste valeur des prêts consentis s'élevait à 51 061 \$ (43 194 \$ en 2014) et la valeur comptable, à 44 917 \$ (37 566 \$ en 2014).

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.

Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont de préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation afin d'offrir un rendement à ses actionnaires et de maintenir une structure du capital souple permettant l'optimisation des coûts du capital à un risque acceptable.

La Société gère sa structure du capital et y apporte des ajustements en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. La gestion du capital comprend la trésorerie, les titres négociables, les autres actifs financiers (note 11) et les capitaux propres. Afin de maintenir et d'ajuster la structure du capital, la Société peut essayer d'émettre de nouvelles actions ordinaires, de racheter ses actions, et d'acquérir ou de céder des actifs. L'émission et le rachat d'actions ordinaires requièrent l'approbation du conseil d'administration.

La politique de placement de la Société régit les activités de placement liées à la trésorerie. Un comité des placements formé de membres de la direction et du conseil d'administration veille au respect de cette politique. La Société investit dans des placements stratégiques sous forme de fonds d'actions, de titres de participation ou dans des titres de placement liquides dont les échéances varient et qui sont choisis en tenant compte du calendrier prévu des investissements et des dépenses à l'égard des activités poursuivies et des taux d'intérêt en vigueur.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal de la Société au 31 décembre 2015 était de 312 347 \$ (193 184 \$ au 31 décembre 2014) et correspond à la valeur comptable des titres négociables, des créances clients, des prêts, des participations dans des fonds et des dérivés. Les titres négociables et les placements disponibles à la vente dans des titres de la Société sont détenus auprès de diverses institutions financières renommées. Les titres négociables représentent des titres de placement liquides. Leur valeur ne risque pas de changer de façon notable et ils sont assortis d'une échéance maximale de douze mois à compter de la date d'achat.

Risque de change

La Société maintient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres négociables, des créances, d'autres actifs financiers et des fournisseurs et charges à payer en dollars américains et, par conséquent, est exposée au risque de change sur ces soldes.

Aux 31 décembre	2015 \$ US	2014 \$ US
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 620	1 296
Titres négociables	86 864	115 000
Créances	452	18
Autres actifs financiers	46 720	49 515
Fournisseurs et charges à payer	(73)	(278)
Exposition nette	169 583	165 551

Au 31 décembre 2015, selon l'exposition nette indiquée précédemment, et toutes choses étant égales par ailleurs, une variation de 5 % du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait entraîné une variation de 11 735 \$ (9 603 \$ au 31 décembre 2014) dans le compte de résultat et l'état du résultat global.

La Société dispose de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de placements disponibles à la vente dans des fonds et des fournisseurs et charges à payer en euros et est donc exposée à un risque de change sur ces soldes.

Aux 31 décembre	2015 €	2014 €
Trésorerie	57	15
Placements disponibles à la vente dans des fonds	2 801	202
Fournisseurs et charges à payer	(1 030)	—
Exposition nette	1 828	217

D'après l'exposition nette susmentionnée au 31 décembre 2015, et toutes choses étant égales par ailleurs, une variation de 5 % du dollar canadien par rapport à l'euro aurait entraîné une variation de 137 \$ (15 \$ au 31 décembre 2014) dans le compte de résultat et l'état du résultat global.

Risque de prix sur instruments de capitaux propres

Le risque de prix sur instruments de capitaux propres découle des variations des prix de marché des placements disponibles à la vente. Les valeurs comptables des placements exposés au risque de prix sur instruments de capitaux propres étaient de 31 335 \$ au 31 décembre 2015 (juste valeur estimée de 28 018 \$ au 31 décembre 2014). La Société évalue périodiquement et au moins une fois au cours de la période de présentation de l'information financière si ses placements en titres de capitaux propres ont subi une perte de valeur. Les prix de marché peuvent fluctuer et, ainsi, le montant réalisé lors de la vente ultérieure d'un placement peut différer considérablement de la valeur de marché présentée. Les fluctuations du prix de marché d'un titre peuvent découler de changements observés dans les caractéristiques économiques sous-jacentes de la société émettrice, du prix relatif d'autres placements et des conditions générales du marché. De plus, le nombre de titres vendus pour un titre donné a une incidence sur les montants qui seront réalisés. La Société gère le risque de prix sur instruments de capitaux propres en appliquant des politiques rigoureuses en matière de placement approuvées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration de la Société passe en revue et approuve les décisions de placement en titres de capitaux propres.

Une variation défavorable hypothétique de 5 % des prix de marché des titres de capitaux propres disponibles à la vente de la Société donnerait lieu à une charge au titre des autres éléments du résultat global d'environ 1 567 \$ (1 401 \$ en 2014). La variation défavorable susmentionnée ne tient pas compte de ce qui pourrait être la meilleure hypothèse ou l'hypothèse la plus défavorable. Les résultats pourraient être pires en raison de la nature des marchés des titres de capitaux propres et des concentrations présentes dans le portefeuille de placement en titres de capitaux propres, surtout dans les situations où les liquidités se font rares, notamment dans le cas des sociétés à faible capitalisation comprises dans les titres de capitaux propres disponibles à la vente.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses titres négociables et ses prêts. La Société est d'avis que les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie ne seraient pas très touchés par une variation brusque des taux d'intérêt du marché par rapport aux taux d'intérêt des placements, en raison de la courte échéance des titres négociables et des faibles rendements du marché à l'heure actuelle.

Risque de liquidité

La Société est exposée au risque de liquidité sur ses fournisseurs et charges à payer. La Société génère suffisamment de flux de trésorerie provenant de ses activités opérationnelles pour remplir ses obligations à leur échéance. La Société dispose de suffisamment de fonds provenant de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie et de ses titres négociables, dans l'éventualité où ses besoins de trésorerie dépasseraient la trésorerie provenant de ses activités opérationnelles, afin de couvrir toutes ses obligations financières.

22. Engagements

i) Contrat de location simple

La Société est partie à deux contrats de location simple visant la location de ses locaux. Les paiements annuels minimaux futurs prévus sont les suivants :

	2015 \$	2014 \$
2016	83	38
2017	25	10
2018	16	—
	124	48

ii) Engagements du Fonds

Au 31 décembre 2015, aux termes des conventions de la Société avec les fonds d'investissement de capital-risque du secteur des sciences de la vie, 118 397 \$ (98 507 \$ en 2014) peuvent être achetés sur la durée de vie des fonds qui est basée sur les taux de change de clôture.

iii) Produits des activités ordinaires et paiements d'étape en vertu d'engagements

Conformément à certaines conventions, Knight peut avoir à verser une contrepartie additionnelle si la Société atteint certains volumes de ventes ou si certaines étapes sont franchies, comme l'approbation réglementaire au Canada. La Société peut avoir à verser jusqu'à 26 666 \$, dont 17 300 \$ (12 500 \$ US) à l'atteinte de certains volumes de ventes et jusqu'à 2 076 \$ (1 500 \$ US) à l'obtention de l'approbation réglementaire ou à l'atteinte d'autres étapes liées à des produits spécifiques.

iv) Engagement lié aux instruments de capitaux propres

Sous réserve d'une convention de prêt intervenue avec l'un de ses emprunteurs, Knight s'est engagée à participer au premier appel public à l'épargne de cet emprunteur à hauteur d'un montant maximal de 6 920 \$ (5 000 \$ US).

23. Tableau des flux de trésorerie

L'incidence sur les flux de trésorerie des variations du fonds de roulement et des autres soldes sans effet sur la trésorerie se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre

	2015 \$	2014 \$
Augmentation des :		
Créances	(1 970)	(1 025)
Stocks	(858)	(602)
Impôts sur le résultat à recevoir	(231)	—
Créances à long terme	(624)	—
Augmentation (diminution) des :		
Fournisseurs et charges à payer	326	1 644
Impôts sur le résultat à payer	(461)	4 493
	(3 818)	4 510

24. Événements postérieurs à la date de clôture

i) INTEGA – Prêt garanti et convention de licence

Le 22 janvier 2016, Knight a consenti des prêts garantis à INTEGA Skin Sciences Inc. (« INTEGA ») pour un montant total de 9 000 \$ pour soutenir l'acquisition de Valeant Groupe Cosméderme Inc., qui comprend Laboratoire Dr. Renaud, Pro-Derm et Premiologie, trois marques de soins médicaux haut de gamme pour la peau, auprès de Valeant Canada Limited. Knight peut émettre une deuxième tranche de prêts garantis d'un total de 1 000 \$ sur demande d'INTEGA si elle respecte certains objectifs financiers, et de 500 \$ au choix de Knight dans des circonstances précises. Ces prêts portent intérêt à un taux annuel minimum de 13,0 % et leur échéance est fixée entre un an et six ans. Dans le cadre de cette transaction, Knight a reçu 8,0 % des actions ordinaires du capital dilué d'INTEGA, en plus d'autres contreparties.

Knight a conclu, concomitant avec la transaction financière, un accord exclusif de distribution, de licence et d'approvisionnement pour la commercialisation de tous les produits actuels et futurs d'INTEGA en Israël, en Roumanie, en Russie, en Afrique subsaharienne et aux Caraïbes dans la mesure où INTEGA possède les droits de commercialisation dans ces pays. Sous réserve de certaines conditions, Knight pourrait également recevoir des droits sur certains produits futurs au Canada.

ii) Braeburn – Convention de licence

Le 1^{er} février 2016, Knight a conclu une convention de licence avec Braeburn Pharmaceuticals, Inc. (« Braeburn ») pour commercialiser PROBUPHINE® au Canada. PROBUPHINE® est un implant sous-cutané expérimental, conçu pour administrer de la buprénorphine en continu pendant six mois suivant un traitement unique, qui aide à promouvoir l'observance et le maintien des patients et à prévenir l'exposition pédiatrique accidentelle.

iii) Accord de collaboration pour Photofrin®

Le 4 février 2016, Concordia Laboratories Inc. (« Concordia ») a fait parvenir un avis de résiliation à la Société à l'égard de leur accord de collaboration visant Photofrin®. La Société ne croit pas que Concordia a des motifs valables pour cette résiliation et prend donc les mesures nécessaires pour défendre ses droits juridiques.

iv) Medimetriks – Prêt garanti et convention de licence

Le 17 février 2016, Knight a annoncé qu'elle avait accepté de consentir un prêt garanti jusqu'à un montant maximal de 27 368 \$ (20 000 \$ US) à Medimetriks Pharmaceuticals, Inc. (« Medimetriks ») pour soutenir l'acquisition par celle-ci des droits américains exclusifs de développement et de commercialisation de l'OPA-15406 produit par Otsuka Pharmaceutical Co., Ltd. L'OPA-15406 est un inhibiteur de la phosphodiesterase IV (PDE-4) topique non stéroïdien, partie intégrante d'une nouvelle catégorie de traitement de la dermatite atopique. Le prêt garanti, dont la tranche initiale s'élève à 24 631 \$ (18 000 \$ US), portera intérêt à un taux annuel de 13 % pour une durée de trois ans. Une seconde tranche de 2 737 \$ (2 000 \$ US) sera consentie par Knight au moment d'une présentation de nouveau médicament à la FDA par Medimetriks portant sur Ozenoxacin, quinolone non fluorée bactéricide et expérimentale pour le traitement topique de l'impétigo. Medimetriks prévoit de soumettre une présentation de nouveau médicament en mai 2016. Dans le cadre de cette transaction, Knight a reçu 3,6 % d'actions ordinaires sur une base entièrement diluée du capital, en plus de certaines contreparties.

Outre le prêt garanti, Knight et Medimetriks ont conclu un accord de licence et de distribution aux termes duquel Knight sera le partenaire exclusif de distribution au Canada, en Israël, en Roumanie, en Russie, en Afrique subsaharienne et aux Caraïbes des produits futurs de Medimetriks. Présentement, Medimetriks ne dispose pas de droits sur des produits dans ces régions.

v) Impavido®

Le 15 mars 2016, Knight a annoncé la résiliation de son entente avec Paladin Labs (Barbados) Inc., société affiliée à Endo International plc, relativement à la distribution et à la commercialisation d'Impavido® dans tous les pays autres que les États-Unis.

Équipe de direction



Jonathan Ross Goodman
Président et chef de la direction

Avant de fonder Thérapeutique Knight, M. Goodman fut l'un des fondateurs de Laboratoires Paladin inc., qui a été achetée par Endo pour 3,2 milliards de dollars. Sous sa direction, 1,50 \$ investi dans Paladin valait, 19 ans plus tard, 142 \$. Avant de cofonder Paladin en 1995, M. Goodman était consultant chez Bain & Company; il a également travaillé en gestion de marque pour Procter & Gamble. M. Goodman est titulaire d'un B.A. (avec grande distinction) de l'Université McGill et d'un B.A. (avec mention honorable) de la London School of Economics. De plus, M. Goodman est également titulaire d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill.



Jeffrey Kadanoff
Chef des finances

Avant de se joindre à Thérapeutique Knight, M. Kadanoff était vice-président à la planification stratégique et au développement chez Reitmans. Auparavant, M. Kadanoff avait été, durant 14 ans, consultant en stratégie chez Bain & Company. Avant de travailler chez Bain, il a été ingénieur-conseil chez Hatch. M. Kadanoff est titulaire d'un B.Ing. (avec distinction) en génie chimique, avec mineure en gestion, de l'Université McGill. Il a aussi obtenu une maîtrise en administration des affaires (avec distinction) de l'INSEAD. En outre, M. Kadanoff est membre de l'Ordre professionnel des ingénieurs de l'Ontario (Professional Engineers Ontario).



Amal Khouri
Vice-présidente au développement des affaires

Avant de joindre les rangs de Knight, Madame Khouri a occupé plusieurs postes au sein de Novartis Pharma, durant plus de sept ans, dans le cadre de l'équipe du développement des affaires à l'échelle mondiale et de l'acquisition de licences, à Bâle, en Suisse. Avant de joindre Novartis, Madame Khouri a travaillé auprès des Laboratoires Paladin, en développement des affaires, qui lui ont conféré des responsabilités élargies. Elle est détentrice d'un baccalauréat ès sciences en biochimie de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université d'Ottawa.

Conseil d'administration



Jonathan Ross Goodman
Président et chef de la direction

Veillez consulter la section précédente intitulée Équipe de direction. M. Goodman a siégé au conseil d'administration des Laboratoires Paladin de 1995 à 2014.



James C. Gale
Administrateur

M. Gale est le partenaire fondateur de Signet Healthcare Partners. Il assume présentement les fonctions de président du conseil d'Alpex Pharma S.A. et de Teligent Inc, tout en siégeant au conseil d'administration de Spepharm AG, de Pfenex Inc., de Bionpharma Inc., de CoreRx, Inc., de Leon Nanodrugs GmbH et de Chr. Olesen Synthesis A/S. Avant de fonder Signet, M. Gale était chef des principales activités d'investissement et chef des services de banque d'investissement chez Gruntal & Co. LLC. Avant de se joindre à Gruntal, il travaillait auprès de Home Insurance Co., société mère de Gruntal. Plus tôt dans sa carrière, M. Gale a été spécialiste principal des services de banque d'investissement chez E.F. Hutton & Co. M. Gale est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires obtenue à l'Université de Chicago. Il a siégé au conseil d'administration de Paladin de 2008 à 2014.



Meir Jakobsohn
Administrateur

M. Jakobsohn a fondé Medison Pharma Ltd., établie en Israël, en 1996 et a mené sa croissance de groupe chef de file de marketing international. Auparavant, il était chef de l'exploitation de M. Jakobsohn Ltd., société pionnière de l'ouverture du marché israélien aux sociétés pharmaceutiques mondiales comme Ciba-Geigy (Novartis), représentée entre 1937 et 1995. M. Jakobsohn détient un baccalauréat en sciences économiques de l'Université Bar-Ilan et un MBA pour cadres de l'Université Bradford au Royaume-Uni.



Robert Lande, CFA
Administrateur

M. Lande est directeur financier de FXCM inc., une firme de courtage en devises. Auparavant, M. Lande était directeur associé et chef de l'exploitation de Riveredge Capital Partners LLC. Avant d'être à l'emploi de Riveredge Capital, M. Lande a travaillé durant plus de 16 ans au sein du groupe BCE/Bell Canada, où le dernier poste qu'il a occupé a été directeur financier de Telecom Americas Ltée (une coentreprise de Bell Canada International), d'AT&T (anciennement SBC Communications) et d'America Movil. Analyste financier agréé, M. Lande est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de John Molson School of Business et d'un B.A. en sciences économiques de l'Université McGill. M. Lande a siégé au conseil d'administration des Laboratoires Paladin de 1995 à 2014.



Ed Schutter
Administrateur

M. Schutter, président et chef de la direction d'Arbor Pharmaceuticals, LLC, a présidé auparavant Sciele Pharmaceuticals, entreprise vendue à Shionogi & Co. Ltd. en 2008 pour 1,3 milliard de dollars. Il a été précédemment vice-président du développement des affaires mondiales chez Solvay Pharmaceuticals. Il a également été cofondateur de North Hampton Pharmaceuticals, renommée par la suite Ventrus Biosciences. Il est détenteur d'un baccalauréat en sciences pharmaceutiques de Mercer University, d'une maîtrise en administration des affaires de Kennesaw State University et a également parachevé des études supérieures en affaires internationales à Nyenrode University aux Pays-Bas.



Sylvie Tendler
Administrateur

Sylvie Tendler est une éminente spécialiste en études de marché pharmaceutique. En 2001, elle a fondé le groupe Tendler, une société de consultation en recherche de marketing pharmaceutique spécifique qui a servi 12 des 20 premières sociétés pharmaceutiques mondiales. Sylvie a dirigé le groupe Tendler jusqu'à sa vente en 2007 à IntrinsiQ LLC, et elle a assuré jusqu'en 2010 la présidence de IntrinsiQ Tendler. Elle dispose d'une expérience pratique à mener des recherches primaires à l'échelle mondiale dans les cinq principaux marchés de l'UE, ainsi qu'aux États-Unis, au Brésil et au Mexique, et a participé au développement et au lancement de produits sur ordonnance d'envergure parmi plusieurs catégories thérapeutiques. Sylvie est détentrice d'une maîtrise en gestion internationale de l'Université du Maryland.

Information de la société

Thérapeutique Knight Inc.

376, avenue Victoria, bureau 220
Westmount (Québec)
H3Z 1C3
T: 514-484-4GUD (4483)
F: 514-481-4116
Courriel : info@gud-knight.com
Site Web : www.gud-knight.com

Marché boursier

Bourse de Toronto
Symbole boursier : GUD

Actions en circulation

103 474 367 actions ordinaires
(au 31 décembre 2015)

Sommaire d'opérations d'exercice 2015

Haut : 10,00 \$
Bas : 6,45 \$
Fermeture : 7,72 \$
Volume moyen quotidien : 237 529

Agent des transferts

Société de fiducie CST
1 800 387-0825

Auditeurs

Ernst & Young s.r.l.

Assemblée annuelle

15 juin 2016 à 17 heures



Thérapeutique Knight Inc.

376, avenue Victoria, bureau 220

Westmount (Québec)

H3Z 1C3

T: 514-484-4GUD (4483)

F: 514-481-4116

Courriel : info@gud-knight.com

Site Web : www.gud-knight.com
